Fribourg, Suisse. 41me année. — N° 106 | Le numéro 5 centimes | Mercredi 10 mai 1911

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1er et du 16 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
MAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

Nouvelles du jour

⁂

La démission de Porfirio Diaz, président du Mexique, est à peu près certaine. Ce vieillard de quatre-vingts ans a dû se rendre compte que tout a une fin, en voyant, même dans son entourage immédiat, le nombre de ses adhérents *continuellement diminuer*. Le peuple mexicain, ces dernières années, a senti le tremblement sénile de cette main de fer. Et c'est ainsi que se manifesta de nouveau le goût des révolutions, inné chez les peuples de l'Amérique du Centre et du Sud. Toutes ces populations ont dans leurs veines plus de sang indien que de sang espagnol ou portugais. Pour beaucoup *d'entre elles, comme pour leurs ancêtres* indiens, la guerre est la seule chose digne des préoccupations d'un homme.

Porfirio Diaz aussi avait du sang mêlé. Sa grand-mère maternelle était une Indienne; mais, en dépit de l'opprobre dont est entachée encore aujourd'hui la race métis, on peut dire de lui qu'il fut sans conteste un grand homme d'Etat et le réorganisateur de son pays. Depuis la mort de Benito Juarez, en 1872, l'histoire du Mexique se confond avec celle de Diaz, dont la personnalité puissante résume et absorbe, à elle seule, la vie publique et économique de sa patrie.

Ce fut un *pronunciamiento* qui le porta au pouvoir, comme c'était le cas d'à peu près tous les chefs d'Etats à cette époque. Le général Diaz, qui s'était illustré dans la campagne contre les Français, comprit qu'on devait empêcher le retour du précédent état anarchique. Pour cela il fallait un gouvernement fort, incarné dans un homme à poigne. Porfirio Diaz fut cet homme. Il a imposé silence aux rivalités brouillonnes des factions; il a donné au Mexique pacifié et régénéré un incomparable essor. On reste confondu devant l'œuvre immense accomplie en un quart de siècle. Aujourd'hui 21,000 kilomètres de voies ferrées sillonnent des provinces jadis impénétrables. Il a nettoyé les écuries d'Augias de la corruption administrative et gouvernementale et a rétabli ainsi les finances et le crédit du pays; au lieu de la situation financière obérée d'autrefois, le budget se solde chaque année par des excédents de recettes; la valeur globale du commerce extérieur dépasse 1 milliard 125 millions de francs.

Toute médaille a son revers. On a reproché avec raison à l'autocrate mexicain ses façons de gouverner, un peu singulières souvent, pour ne pas *dire plus; en outre*, essentiellement préoccupé du développement économique et financier du Mexique, il s'est trop peu inquiété d'arracher le bas peuple à ses habitudes de paresse et d'ivrognerie invétérées; l'enseignement populaire obligatoire inscrit dans la Constitution est resté à peu près lettre morte : le Mexique compte encore actuellement 87 % d'illettrés. Mais le reproche le plus *grave qu'on lui adresse* c'est d'avoir laissé les Américains du Nord envahir le pays en leur accordant trop de concessions de toute sorte : mines, tramways, usines à gaz, installations électriques. Il aurait ainsi compromis l'indépendance économique du Mexique. C'est pour cette raison que, l'automne dernier, la campagne électorale menée contre lui par le général Reyes avait pour cri de guerre : « Le Mexique aux Mexicains ». Le président ne trouva rien de mieux que d'envoyer de la cavalerie pour s'emparer de ses deux concurrents, le général Reyes, gouverneur de l'Etat de Nuevo Leon, qui réussit à s'échapper et à fuir à Paris, et le chef actuel des rebelles, Madero, qui passa quelques semaines en prison et ne fut relâché qu'après les élections.

Le petit-fils d'un simple paysan des Asturies et d'une femme indienne a dû faire d'amères réflexions en voyant ce même peuple de Mexico, où, pendant 35 ans, il avait été maître absolu, manifester tant d'enthousiasme à la nouvelle de sa démission, de son abdication.

Sans doute, il faut se réjouir, sous plusieurs rapports, que son règne touche à sa fin. Mais, en voyant renaître l'esprit de *pronunciamiento*, les Mexicains pourront se répéter que bien souvent, on sait ce que l'on a, mais que l'on ne sait pas ce que l'on aura.

⁂

En France, on discute avec passion *l'insuffisance* des mesures prises par le gouvernement pour secourir les Européens de Fez. On reproche à l'administration la lenteur de l'embarquement et du débarquement des troupes, mais surtout la pénurie et le désordre des convois de ravitaillement. C'est à cela que l'on doit que la fameuse colonne volante du commandant Brulard, au lieu de se trouver déjà à *Dar Zrari, a à peine quitté* El Konitra. La colonne n'est plus volante, et le commandant Brulard est loin de brûler les étapes.

On reproche au gouvernement d'avoir choisi la route de l'ouest par la Chaouïa, au lieu de faire avancer les 8000 hommes du général Toutée partis de la frontière algérienne.

⁂

La lenteur des colonnes françaises n'empêche pas la presse allemande de se montrer pessimiste sur la conséquence de la prise probable de la capitale marocaine. Le *Lokal Anzeiger* de Berlin dit que les Français entreprennent une campagne qui durera deux ans. Plusieurs autres grands journaux d'Allemagne publient une lettre de *Tanger où l'on dit : « Les Français vont à Fez; en sortiront-ils ? »*

⁂

Ce sera demain, 11 mai, le centième anniversaire de la naissance du comte de Falloux, ministre de l'Instruction publique en France, auteur de la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement, dont les dispositions ont successivement *disparu par le vote des lois* sectaires de ces dernières années.

⁂

Le gouvernement italien, effrayé des conséquences qu'entraînerait la constatation qu'un millier de garibaldiens se sont rendus en Albanie pour combattre les Turcs, fait surveiller avec minutie les eaux de l'Adriatique.

De son côté, le Monténégro, que la Turquie vient de menacer d'une guerre pour l'hospitalité qu'il donne aux réfugiés albanais, a décidé de s'opposer de toutes ses forces au passage des volontaires italiens par son territoire.

⁂

Le ministre des Etats-Unis au *Nicaragua, dans l'Amérique centrale*, a télégraphié au secrétaire d'Etat à Washington que le congrès de la République de Nicaragua avait autorisé son président, le général Estrada, à contracter un emprunt de douze à vingt millions de dollars, (soixante à cent millions de francs), qui doit être placé aux Etats-Unis et servira au payement des dettes, à la construction de chemins de fer et à l'établissement d'un étalon d'or. D'autre part, le ministre américain à Santiago de Chili annonce que le gouvernement chilien a décidé de passer des contrats aux Etats-Unis, pour la construction d'une flotte de sous-marins.

Ces deux faits démontrent la poussée toujours grandissante des Etats-Unis vers le sud; ils accentuent la pénétration pacifique des républiques latines; c'est la diplomatie du dollar.

La lutte contre l'ignorance

II

Il *est trois catégories de jeunes gens* à qui une étude méthodique et solide du christianisme est particulièrement nécessaire : les étudiants, les employés et les ouvriers.

Les premiers, en se vouant aux études littéraires, techniques, scientifiques ou philosophiques, développent graduellement leur esprit; ils s'habituent à contrôler leurs connaissances et à ne rien admettre sans preuves. Si, en progressant dans les disciplines profanes, ils se contentent du léger bagage d'instruction religieuse qu'ils ont acquis dans leur enfance, ils sont facilement amenés à penser que le christianisme n'est pas fondé en raison, qu'il ne repose pas sur des bases inébranlables. Leurs conceptions religieuses d'enfants ne conviennent plus à l'esprit scientifique *qui se* forme en eux. Leur foi, minée par le doute, battue en brèche par les passions, est menacée de s'étioler et de périr.

Il est donc de toute nécessité que l'étude suivie et approfondie du christianisme marche de pair avec l'étude des autres branches du programme. Il importe que les jeunes gens cultivés se rendent compte de leurs croyances chrétiennes, des bases immuables sur les*quelles elles reposent, de l'admirable cor*respondance des vérités de la foi avec les aspirations les plus hautes et les besoins les plus profonds de la nature hu*maine, de l'inanité des objections de la* demi-science et de la fausse philosophie. Il faut qu'ils soient convaincus que le catholicisme éclaire et domine toutes les sciences, qu'il laisse à chacune une pleine liberté dans son propre domaine, qu'il se réjouit de tous les vrais progrès qu'elles réalisent, mais que, seul, il a reçu d'en haut la mission d'orienter et de diriger la vie humaine. Instruits de la sorte, ils ne rougiront pas de leur foi. Ils seront en mesure de s'inscrire en faux contre des affirmations qui tombent parfois du haut des chaires universitaires, de relever des inexactitudes, de redresser des erreurs. Ils seront armés pour repousser, au besoin, les attaques directes contre le christianisme.

En écrivant ces lignes, nous songeons à tels jeunes gens, jadis brillants élèves dans des facultés non catholiques; pourvus d'une solide instruction religieuse, ils ont su servir noblement l'Eglise, leur Mère; ils se sont concilié l'estime et le respect. Puissent les jeunes gens d'aujourd'hui marcher sur les traces de ces vaillants champions de la vérité! Quelle bienfaisante et profonde influence n'exercent pas dans le monde ces jeunes hommes, devenus plus tard magistrats, médecins, ingénieurs, avocats, qui ne craignent pas de confesser et de défendre leur foi!

La sollicitude de tous ceux qu'embrase la flamme de l'apostolat doit aller aux employés et aux ouvriers non moins qu'aux étudiants. Qui décrira les troubles intérieurs, les angoisses morales qu'éprouvent immanquablement tant de jeunes gens catholiques, jetés souvent sans défense dans les bureaux, les fabriques, les ateliers, les chantiers des villes et des centres industriels, quand ils sont journellement l'objet des mauvaises plaisanteries et des lazzis de camarades socialistes, impies ou corrompus, quand l'Eglise catholique et tout ce qui la touche de près ou de loin est conspué et raillé, parce qu'elle est, en réalité, la colonne et le fondement de *la vérité, de la morale, de la justice*, de l'ordre, de la paix sociale? De quelles profondes convictions religieuses ne doivent pas être animés ces travailleurs! Quelle énergie ne doit pas être la leur, pour ne pas se laisser déconcerter, pour tenir tête à tous les assauts, pour prendre même parfois l'offensive, afin de mieux s'assurer la victoire!

Où donc peuvent se former ces défenseurs de l'Eglise du Christ? Dans des sociétés foncièrement chrétiennes et sagement dirigées. Là, par de saines lectures et des conférences appropriées, par l'échange et la discussion des idées, les jeunes employés et ouvriers complètent leur instruction religieuse, prennent conscience de l'incomparable valeur de leur foi et se forment à la lutte. L'association, suivant les circonstances locales, peut revêtir des formes très diverses. Sous quelque type qu'elle se présente, elle est un des grands moyens à employer pour sauvegarder la foi des ouvriers. Dans la dernière assemblée générale de la section de Fribourg de l'Association populaire catholique, M. le Dr Beck, si compétent en ces matières, n'a pas manqué de recommander cette œuvre excellente pour la jeunesse.

On se convainc de plus en plus aussi de la très grande utilité des groupements plus restreints, appelés Cercles d'études et spécialement destinés aux jeunes gens intelligents et résolus. Ceux-ci, sous la direction d'un ecclésiastique instruit et zélé, étudient les points importants ou litigieux des sciences religieuses, historiques ou sociales; ils résolvent les objections des adversaires; ils s'exercent à la riposte; par une claire vision de la justesse et de la beauté des grandes causes de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise, ils affermissent leur courage et entretiennent le feu sacré de l'enthousiasme. Les Cercles d'études peuvent être des pépinières d'apôtres qui seront, pour leurs camarades moins doués ou plus faibles, des éclaireurs, des gardiens, des entraîneurs. Nous signalons ici avec plaisir, sur les Cercles d'études, les intéressants articles, en cours de publication, dans le *Bulletin pédagogique* du canton de Fribourg.

Aux esprits avides de vérité religieuse, la littérature chrétienne offre aujourd'hui de nombreux et remarquables travaux. Veut-on avoir sous les yeux un résumé clair et succinct de l'enseignement intégral de l'Eglise? Voici l'*Exposé de la doctrine catholique* de Girodon, préfacé par Mgr d'Hulst ou la *Foi catholique* de Lesêtre. Désire-t-on savoir comment l'Eglise se justifie contre les attaques des sectes? Voici, entre autres, *la Foi de nos pères* du cardinal Gibbons ou le petit ouvrage : *Pourquoi nous sommes catholiques et non protestants*, dû à la plume du Dr Keenan. Veut-on se rendre compte de l'inexpugnable position de l'Eglise, en face de la science et de la critique historique? Sans parler du *nouveau Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* que publie M. d'Alès, mentionnons, parmi beaucoup d'autres, l'ouvrage de A. de Lapparent : *Science et Apologétique*, l'*Apologie scientifique de la foi chrétienne* de Senderens, et les plus récents ouvrages de Mgr Batiffol : *L'Eglise naissante et le catholicisme* et *Orpheus et l'Evangile*.

Eclairer les esprits des vérités du christianisme, c'est la première et la *meilleure* des œuvres de miséricorde. Par l'enseignement chrétien, affermir la foi, la rendre plus vive et plus agissante, c'est faire fleurir toutes les autres vertus surnaturelles, c'est collaborer au bonheur des familles. C'est aussi, par l'observation de la loi divine du travail, par l'exercice des vertus sociales de la justice et de la charité, contribuer à la véritable prospérité de l'Etat.

A. B.

Chronique littéraire

« Un Médecin de campagne », deux actes de MM. Henry Bordeaux et Em. Denarié

Le Théâtre de l'Œuvre, à Paris, a donné, avant-hier soir, la première représentation d'un drame en deux actes, de MM. Henry Bordeaux et Em. Denarié.

Dans une vallée de Savoie, le docteur Brunoy soigne, avec l'aide de deux confrères, son enfant atteint du croup. Hélas! Retenu toute la journée dehors par ses malades, il est rentré trop tard, alors que le mal en son absence avait fait d'effrayants progrès. Les deux confrères s'avouent désarmés et repartent. L'enfant est perdu. Le docteur Brunoy n'a plus qu'à le veiller jusqu'au dénouement inéluctable et à consoler de son mieux sa femme dans cette épreuve. Mais l'implacable devoir professionnel, qui cause la mort du petit, ne permettra même pas au médecin de ne plus être qu'un père en ces heures tragiques. Un paysan dont le bébé souffre également du croup — il y a une épidémie dans la région — vient réclamer les secours de Brunoy. Le cas de conscience est angoissant. Peut-il abandonner son fils à l'agonie? D'un autre côté, a-t-il le droit de vouer à la mort le fils du paysan? Celui-ci peut encore être sauvé. Brunoy le sauvera...

Au second acte, son enfant a succombé, comme il l'avait prévu. Le pauvret s'est éteint doucement, à minuit, tandis que les cloches tintaient, car c'est la veillée de Noël. Peu après Brunoy reparaît. Grâce à son dévouement, l'autre petit malade vivra...

Mme Brunoy, ulcérée, accable son mari de reproches. L'instinct maternel est forcément égoïste et rend cette scène très vraisemblable. La détresse de l'infortuné docteur est vraiment déchirante. Mais il se justifie : il raconte comment, dans sa course nocturne, il voyait par la pensée tout ce qui se passait chez lui, il écoutait les cloches, les chants des villageois et rencontrait au détour d'une route l'image du divin Crucifié. Sa femme comprend la légitimité de sa conduite, la noblesse de son sacrifice, et tombe dans ses bras en pleurant. Ce drame, en un style sobre, a eu un très grand succès.

LETTRE DE PARIS

Le citoyen Bousquet devant le « fournil »

Paris, 9 mai.

Le citoyen Bousquet travaille. Boulanger, il vient de mettre la main à la pâte. Pour un homme ordinaire, faire œuvre de son métier n'a rien d'extraordinaire, et nous ne pensons pas devoir aviser le monde de cet emploi tout simple de notre activité. Mais, pour un notable syndicaliste, la chose est si insolite qu'il ne croit pas inutile de le faire annoncer *urbi et orbi*. Une colonne du *Matin* était consacrée hier à ce militant qui a déposé les armes pour retourner au pétrin; — une colonne illustrée d'un instantané : « Bousquet devant le fournil ».

Il n'a pas l'air de se tuer à l'ouvrage et de souffler d'ahan. Visiblement, il pose devant le photographe et il a plus de souci de l'objectif que de son « turbin », comme il dit. De quelle qualité est le pain pétri de ses mains syndicalistes? Le fait-il aimer aux bourgeois qui, d'aventure, pourraient y mordre? Les bourgeois, il leur a signifié une fois de plus son mépris en se remettant à la tâche. En un temps où ceux qui représentent au pouvoir les possédants montrent tant de complaisance pour les révolutionnaires, Bousquet se rend à lui-même ce témoignage qu'il n'a rien sollicité : « Pas de place quémandée à la bourgeoisie, pas de bureau de tabac... L'honneur est sauf!... Bousquet reste Bousquet... » Bien mieux! Pour redevenir un boulanger qui brasse et enfourne, il lui a fallu le courage de plus d'une abdication. Il l'écrivait à son « copain » Teyssandier, secrétaire de la Bourse du travail de Périgueux. Non seulement il a renoncé à être délégué de ladite Bourse et de celle d'Alger, mais il a cessé d'être délégué de la Fédération de l'alimentation. Ce n'est pas tout : il a donné sa démission de « secrétaire fédéral à la propagande de la Fédération de l'alimentation. » — Excusez cette nomenclature compliquée. — C'est ainsi volontairement dépouillé qu'il est revenu à la besogne, et la nudité de son torse « devant le fournil », — *cette nudité, qu'on nous décrit* musculeuse et poilue, prend un air de symbole.

N'exagérons pas cependant ce dénûment spontané. M. Bousquet reste conseiller prud'homme, c'est-à-dire magistrat, sans traitement, il est vrai; mais n'est-il pas flatteur, même en régime bourgeois, de rendre la justice?

On dit qu'il a retrouvé gaiement la huche. A ne rien faire, on finit par se fatiguer, et l'on se lasse de l'honorariat. M. Pataud s'en accommode pourtant, lui dont le sourire est proverbial, et l'on ne prévoit pas qu'il cesse d'être électricien *in partibus*. Il s'oriente vers le théâtre. *Bientôt il invitera à la première* d'une comédie ou tragédie sociale, son œuvre, M. Paul Bourget, qui lui envoya un fauteuil pour la *Barricade*. Cette variété d'aptitudes manque à M. Bousquet.

Il mérite d'ailleurs, en la circonstance, autre chose que des railleries. S'il résigne les fonctions qui faisaient de lui un apôtre de la révolution, s'il renonce aux tournées et aux conférences, c'est que, devenu veuf, il veut se donner à sa fille, une enfant de douze ans et demi. Il l'aime, il le dit d'un accent où l'on devine plus de sincérité que dans sa phraséologie de commande, apprise rue *Granges-aux-Belles*, et son « salut syndicaliste et révolutionnaire ». Il le dit de façon touchante, dans son argot faubourien : « Avant tout, j'aime ma gosse. Elle a bien le droit, elle aussi, d'avoir un papa, qui soit toujours à ses côtés. » Sentiment excellent, mais qui perd à être publié par les journaux.

M. Fallières à Bruxelles

Le président de la *République française*, parti de Paris hier matin mardi, à 10 h. 30, est arrivé à Bruxelles à 2 h. 30.

Le président a été reçu par le roi et lui a donné l'accolade. Le président et le roi ont passé ensuite en revue l'escorte d'honneur, et l'escorte s'est dirigée vers le salon d'honneur, où ont eu lieu les présentations.

Au milieu d'ovations enthousiastes, le président de la République et le roi ont gagné le palais royal. Le président a pris place dans la première voiture à côté du roi. Dix mille hommes formaient la haie.

A midi 15, était arrivée la délégation de la municipalité de Paris, qui a été reçue par le bourgmestre et les échevins de Bruxelles. Une animation extraordinaire règne dans la ville.

Guillaume II à Metz

L'arrivée de Guillaume II à Metz a passé presque inaperçue, car jusqu'au dernier moment on ignorait l'heure exacte de l'arrivée.

A 6 h. 15, lundi soir, arrivait une voi*ture automobile ornée de l'étendard* impérial et dans laquelle se trouvait l'empereur; plusieurs autres automobiles suivaient. Le cortège, après avoir passé par les principales rues de la ville et avoir longé les nouveaux boulevards, en évitant toutefois la place où se tient la foire, a stoppé devant l'hôtel du général commandant le 16e corps, où l'empereur s'est reposé quelques instants.

L'arrivée était tellement inopinée que la grande cloche de la cathédrale, la « Muette », n'a commencé à sonner qu'une demi-heure après.

L'empereur Guillaume a visité les principaux forts en construction à l'est de la place, près de Mercy, Bellecroix, Mey.

Cette visite eut un caractère purement militaire; le chancelier de l'empire n'a pas accompagné le souverain à Metz.

Le soir, à huit heures, l'empereur, avec les personnages de sa suite, a dîné chez le comte Zeppelin, préfet de Metz. A ce dîner étaient invités tous les hauts fonctionnaires civils et militaires.

La manœuvre de nuit a commencé lundi soir, à huit heures et demie; elle consistait en un combat à l'ouest de la ville, sur ce thème : les troupes de l'attaque ont franchi la ligne Amonvilliers-Saint-Privat et avancent sur Metz; la défense cherche à les repousser à l'aide de l'artillerie du fort Lothringen.

Les troupes de la défense étaient commandées par le gouverneur de Metz, lieutenant général Von Ovel, tandis que l'attaque était dirigée par le lieutenant général Schœpfling, divisionnaire. La manœuvre a duré toute la nuit. L'empereur n'y a assisté qu'à partir de 6 h. du matin, puis a passé la revue des troupes qui y ont participé.

Constitution d'Alsace-Lorraine

Hier mardi, à Berlin, à la commission du Reichstag pour la Constitution d'Alsace-Lorraine, après que le secrétaire d'Etat Delbruck, au nom du chancelier, eût déclaré que le projet tomberait si on changeait quelque chose à l'organisation de la première Chambre, tout le paragraphe 6 a été définitivement repoussé. Le vote sur l'ensemble du projet a été renvoyé à aujourd'hui mercredi.

— La Délégation d'Alsace-Lorraine à Strasbourg vient d'être déclarée subitement close par ordre du cabinet impérial. M. von Jaunez, président, a crié un hoch en l'honneur de l'empereur et les députés se sont séparés au milieu des bravos. On croit qu'il y a corrélation entre cette mesure et les vives attaques dont le gouvernement a été l'objet de la part de quelques députés à propos du projet de constitution.

Le trésor de Porfirio Diaz

Une grande banque de New-York, la maison Lazard frères, a reçu une somme de dix millions de dollars en monnaies d'or mexicaines, qui vont être convertis en lingots.

Le bruit court que c'est le trésor du *président Diaz*.

La maison Lazard frères assure que le montant de l'envoi ne s'élève qu'à un million de dollars (5 millions de francs).

L'insurrection mexicaine

C'est l'indiscipline des partisans de Madero qui a causé l'attaque de la ville de Juarez par 150 insurgés. Il y a eu 30 tués et 60 blessés des deux côtés. A *El Paso*, il y a eu cinq tués et au moins 12 blessés.

La fusillade a cessé lundi soir à 10 h. 30.

Mais les insurgés ont recommencé l'attaque générale de Juarez hier matin mardi, à 4 h. 40.

D'après une dépêche de Chihuahua, un combat acharné a été livré durant toute la journée d'hier mardi. Les troupes fédérales occupent toujours la plus grande partie de Chihuahua. Les rebelles se sont emparés de la douane et cernent

complètement la ville. Un détachement de 28 éclaireurs fédéraux a été détruit.

Suivant une dépêche ultérieure reçue *par la « Hamburg America Line »*, de Mexico, la paix aurait été proclamée.

L'affaire de la mosquée d'Omar

Le capitaine Parker, chef de la mission archéologique anglaise, est rentré à Londres. Il a refusé toute communication au sujet des fouilles qu'il a faites dans la mosquée d'Omar, à Jérusalem ; il ne parlera qu'après le rapport de la commission d'enquête ottomane. Avant de repartir pour l'Angleterre, le capitaine Parker a conféré avec les autorités turques à Constantinople. Il a été convenu que les travaux de la mission, interrompus actuellement, seront repris le 1er juin. Le but primitif des fouilles était de retrouver les tombeaux des rois David et Salomon ainsi que des manuscrits hébraïques contemporains.

Les membres de la mission anglaise Parker ont poursuivi leurs recherches avec *autant d'opiniâtreté que de mystère*, malgré les méfiances grossissantes de la population. Leur entreprise, paraît-il, a eu des précédents : il y a une cinquantaine d'années, un Anglais déjà, le général Warren, avait tenté de pénétrer dans les cryptes de Salomon en creusant des galeries qui partaient de la vallée de Josaphat.

L'émotion que soulevèrent ses travaux le força à y renoncer. Dès ce temps-là avait couru le bruit que Warren avait enlevé le fameux chandelier à sept branches de l'ancien temple. Aujourd'hui la voix populaire accuse Parker et ses compagnons d'avoir détourné, outre la couronne de Salomon et l'Arche d'alliance elle-même !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Une conversion

Un éminent pasteur de l'Eglise presbytérienne libre d'Ecosse, M. Grant, vient d'abjurer le protestantisme. C'est la première fois qu'un ministre appartenant à ce culte est reçu dans le sein de l'Eglise catholique, M. Grant attribue sa conversion, après Dieu, à l'intercession de la Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus.

Mort du R. P. Maximilien Massimo

Vendredi dernier est décédé à Rome le P. Maximilien Massimo, de l'Ordre des Jésuites, fils du prince Camillo Vittorio Massimo. Il était né à Rome le 3 janvier 1849. Ses études de prédilection étaient la physique et l'astronomie ; il étudia cette dernière branche sous la direction du savant astronome le P. Secchi. Ordonné prêtre après des études à Rome, en Autriche et en France, il transforma l'ancien palais Massimo en Institut d'écoles supérieures. En 1887-88, il ouvrit les classes élémentaires et gymnasiales, qui, jusqu'à présent, ont été fréquentées par plus de 5000 écoliers.

Pèlerinage allemand à Lourdes

Dans la matinée d'hier, mardi, trois trains spéciaux sont partis de la gare centrale de Cologne, emmenant à Lourdes les participants au pèlerinage allemand.

AVIATION

L'aviateur Kasper blessé

L'aviateur berlinois Kasper, parti lundi après midi de Johannisthal, près Berlin, pour se rendre à Cologne, et qui avait atterri le même soir près de Halle, a repris son vol hier matin, à 5 ½ h. Vers 7 heures, ayant dû atterrir, pour une cause inconnue, à Frankleben, près de Mersebourg (Prusse centrale), il heurta un poteau télégraphique et son appareil se brisa. L'aviateur s'est brisé une jambe.

L'aérodrome-école d'Avenches

L'assemblée constitutive de l'association de l'aérodrome-école d'Avenches aura lieu demain, jeudi, 11 mai, à 3 h. de l'après-midi, à l'hôtel de la Paix, à Lausanne. Les statuts seront discutés et adoptés, et les organes légaux nommés.

Echos de partout

UN PRINCE EN DISGRACE

Les journaux italiens s'occupent tous longuement du très fâcheux incident que nous avons relaté et qui vient de se produire à l'Académie navale de Livourne. Le comte de Salemi, prince de Savoie, né du second mariage du feu prince Amédée avec sa nièce la princesse Lætitia Napoléon, a été éloigné, par ordre du roi, de l'Académie navale, où il se préparait à entrer dans la marine de guerre. Ce prince, qui n'est plus un enfant, puisqu'il est âgé de vingt et un ans, ne montrait non seulement aucune disposition pour la carrière difficile à laquelle il avait été destiné, mais il était, par son indiscipline, un très mauvais exemple pour ses camarades. Mis aux arrêts, il s'était même enfui un soir de l'Académie pour courir au bal.

Il a été alors décidé de lui faire interrompre ses études. Sa mère est allée elle-même à Livourne pour l'accompagner à Moncalieri (Piémont) chez sa grand'mère, la princesse Clotilde, où il se trouve actuellement. Ce fait, sans précédent dans la famille de Savoie, a produit une très pénible impression.

LE TIMBRE POSTAL

Le 6 mai 1840 fut un grand jour dans l'histoire. C'est à cette date, en effet, que le premier timbre postal naquit en Angleterre. Ce petit morceau de papier gommé a exercé une influence magique sur le monde entier, en rendant les correspondances faciles et bon marché, tandis qu'auparavant elles étaient rares et chères. Si l'on veut remonter à l'origine de chaque chose, on doit reconnaître que la lettre affranchie a joué un rôle immense dans l'histoire moderne. Son énorme influence a contribué à réveiller le monde. On calcule que le nombre de types de timbres émis par les divers gouvernements s'élève actuellement à 23,400.

MOT DE LA FIN

— Les couleurs du Pape, jaune et blanc, sont-elles considérées comme séditieuses en France ?

— Mais certainement ; M. Monis a fait *saisir deux œufs sur le plat.*

DECOUVERTES

Un nouveau gaz

Le professeur Wegener, de l'Université de Marbourg, vient d'annoncer qu'il existe autour de l'atmosphère terrestre, à une hauteur de deux cents kilomètres, un gaz inconnu plus léger encore que l'hydrogène. Ce serait ce gaz qui remplirait l'espace entre l'air et les astres et qu'on appelait jusqu'ici *l'éther.*

TRIBUNAUX

La princesse Louise de Belgique contre l'Etat belge

Le correspondant de l'*Echo de Paris* à Bruxelles donne les détails suivants *sur la* première audience des procès qu'intente la princesse Louise de Belgique, représentée par les avocats Jaspar et Paul-Emile Janson, à l'Etat belge.

La demanderesse *exige la restitution* à la succession royale de nombreux millions attribués par Léopold II à des œuvres et à des personnes diverses.

Dans la première audience, Me Jaspar a rappelé d'abord que, à la mort de Léopold II, on apprit avec étonnement que de nombreux millions avaient été attribués par le roi aux fondations, et que d'autres millions étaient détenus par des tiers. Le partage des 20 millions légués par le roi à ses trois filles (millions provenant de ses parents) à peine fait, l'Etat belge réclama la propriété des millions affectés aux fondations, sous prétexte que toutes ces valeurs étaient d'origine congolaise, en vertu d'un traité de cession du Congo à la Belgique.

La princesse Louise demande purement et simplement l'application du code civil.

Me Jaspar prétend qu'on a refusé le droit commun à la princesse, que l'Etat s'est emparé de ses papiers, qu'on a fait disparaître ses preuves.

Il soutient que Léopold II eût pu léguer 84 millions à ses filles.

Confédération

M. le conseiller fédéral Comtesse. — On nous écrit de Lugano :

Depuis quelques jours M. le conseiller fédéral Comtesse est en séjour à Lugano. Il est descendu au Grand Hôtel d'Europe. B.

Guillaume II aux manœuvres suisses. — Suivant la *Nouvelle Gazette de Zurich*, la nouvelle publiée par le *Figaro*, suivant laquelle on comptait au palais fédéral sur la visite de l'empereur Guillaume aux manœuvres d'automne 1911, a quelque fondement : l'empereur Guillaume a en effet exprimé à plusieurs reprises le désir de voir l'armée fédérale. Il y a tout lieu de croire cependant que cette visite ne se fera pas cet automne, mais seulement à l'occasion des manœuvres d'automne de 1912.

Il n'y a pas eu encore de pourparlers à ce sujet.

La réorganisation du Tribunal fédéral. — Le projet de réorganisation du Tribunal fédéral sera discuté cette semaine par le Conseil fédéral ; il n'embrasse pas l'ensemble de l'organisation judiciaire ; il n'y apporte, à part les modifications exigées par la mise en vigueur du nouveau code civil, que celles dont l'urgence est reconnue. C'est donc une réforme provisoire, mais qui aura le grand avantage d'entrer en vigueur le 1er janvier prochain, en même temps que le code civil.

Ce projet de réforme modifie le régime actuel dans maints domaines.

Le code civil étendra naturellement la compétence du Tribunal fédéral à tous les cas pour lesquels le recours est expressément réservé.

On a saisi l'occasion de cette revision pour restreindre les compétences du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale en *matière de recours de droit public*, et le projet renvoie au Tribunal fédéral les contestations portant sur les matières suivantes : liberté du commerce et de l'industrie (patentes d'auberges, etc.), exercice des droits politiques, votations et élections cantonales, garantie de l'assistance judiciaire prévue dans la législation fédérale sur la responsabilité civile.

Le projet modifie en outre l'organisation du Tribunal *fédéral sur plusieurs* points :

Le nombre des juges est porté de 19 à 24 ; le tribunal comptera ainsi trois sections de 8 juges chacune, l'une jugeant les contestations de droit public, les deux autres les différends de droit civil : si l'une des sections de droit civil est d'un avis contraire à la jurisprudence admise, le cas devra être porté devant le tribunal en corps, qui prononcera souverainement en séance plénière. Le nombre des greffiers est porté de trois à cinq, et celui des secrétaires, de cinq à six.

Enfin, les traitements seront élevés ; les juges fédéraux recevraient, notamment, 14,000 fr. par an, au lieu de 12,000 fr.

Les arrondissements fédéraux. La commission du Conseil national pour le projet de loi sur les arrondissements fédéraux, réunie à Lucerne, a décidé à l'unanimité l'entrée en matière sur le projet du Conseil fédéral.

Elle a pris les décisions suivantes en ce qui regarde le canton de Zurich : La proposition Greulich de limiter les deux premiers arrondissements fédéraux dans le sens d'allouer à chaque arrondissement six représentants (au lieu de sept au premier et cinq au second) a été renvoyée à l'étude du Conseil fédéral.

Les vœux des radicaux fribourgeois concernant la modification des arrondissements de leur canton ont été renvoyés également au Conseil fédéral.

En ce qui concerne le canton de Berne, la commission, conformément à une pétition des Oberlandais, a attribué le nouveau siège à la circonscription de l'Oberland. Cet arrondissement (le VIe) aura donc six représentants, le Mittelland bernois 7, l'Emmenthal 4 et la Haute-Argovie 4, au lieu de 5.

La discussion sur les arrondissements d'Argovie a été renvoyée, le gouvernement argovien ayant annoncé de nouvelles propositions.

En ce qui concerne les autres cantons, le projet du Conseil fédéral a été approuvé sans modification.

La commission se réunira de nouveau le 1er juin, à Berne, pour discuter les points relatifs aux cantons de Fribourg, Zurich et Argovie, et elle prendra des décisions qui permettront de soumettre le projet aux Chambres fédérales dans la session de juin.

CANTONS

BALE-VILLE

Le nouveau Grand Conseil. — Le Grand Conseil bâlois nouvellement élu se réunira demain jeudi, 11 mai, en séance constitutive.

SAINT-GALL

La R. P. — Le projet du gouvernement, relatif à l'élection du Grand Conseil suivant la R. P., prévoit le système de la concurrence des listes.

GRISONS

Emprunt. — Le gouvernement a reçu pleins pouvoirs du Grand Conseil pour conclure un emprunt de dix millions à 4 %, avec l'Institut de crédit suisse à Zurich.

VAUD

La session. — Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, avec pressante recommandation, deux motions demandant : l'une, des mesures de protection en faveur des oiseaux utiles, l'autre la création, au moyen des bénéfices des caisses cantonales d'assurance contre l'incendie, d'un fonds spécial destiné à indemniser les dommages non assurables causés par les forces naturelles. Enfin, le Grand Conseil a décidé la création, à *la Faculté de droit de l'Université*, d'une Ecole de sciences sociales et d'une Ecole de hautes études commerciales.

Chronique valaisanne

LA SESSION DU GRAND CONSEIL

Sion, 8 mai.

Le Grand Conseil s'est réuni aujourd'hui, lundi, en session ordinaire de mai. Sur l'invitation de M. Anzévui, il s'est rendu à la cathédrale, précédé d'un peloton de gendarmerie et du Conseil d'Etat, pour assister à la messe du Saint-Esprit.

De retour à la Maison de Ville, le président a souhaité la bienvenue aux députés. Dans son discours, il a rappelé le grand événement du percement du Lœtschberg, survenu depuis la dernière session. Il a fait remarquer que cette œuvre n'est pas précisément l'idéal pour le Valais. La réalisation du projet du Wildstrubel eût mieux servi les intérêts de ce canton. Toutefois, le Lœtschberg rapproche le Valais du canton de Berne et de la Suisse primitive. Cette œuvre est le témoignage le plus éclatant de l'énergie, de la force de volonté, des grandes vues politiques et économiques du peuple bernois ; elle est aussi une gloire pour l'entreprise qui l'a réalisée, malgré toutes les difficultés.

M. Anzévui a rappelé encore que, depuis la dernière session, les travaux de la ligne de la Furka ont commencé. L'une et l'autre lignes se construisent sans le secours du canton du Valais. Elles contribueront cependant au développement et au bien-être de celui-ci.

Après le discours présidentiel, le Grand Conseil s'est occupé de la constitution du bureau. Celui-ci a été confirmé, avec M. Jean Anzévui comme président ; M. Défayes, comme premier et M. Imboden, comme deuxième vice-président ; MM. Cyrille Joris et Ignace Mengis, comme secrétaires ; MM. Edmond Delacoste et Alphonse de Sépibus, comme scrutateurs.

Le président a annoncé que les rapporteurs de la commission de la loi d'introduction du code civil ne seront en mesure de rapporter sur cet objet que dans la deuxième semaine de la session. On liquidera donc les autres tractanda durant la première semaine. La nomination des présidents et vice-présidents du Conseil d'Etat et de la Cour d'appel aura *lieu la semaine prochaine.*

Il est donné connaissance de la démission de M. Franz de Riedmatten *(Münster)*, comme membre du Conseil d'administration de la Caisse hypothécaire. On lit ensuite une pétition des présidents des communes du district de Viège, tendant à désigner dans chaque commune une autorité chargée de recevoir les actes authentiques, afin de ne pas créer un monopole en faveur des notaires.

Cette pétition est renvoyée à la commission du code civil.

M. de Courten a donné lecture du rapport de la commission de gestion financière et administrative. A ce sujet, il a déclaré que, étant donnée l'importance de la commission de gestion, il y a lieu de donner à cette commission plus de stabilité. La commission chargée de la revision du règlement du Grand Conseil s'occupera de ce vœu.

Dans son rapport, la commission de gestion relève avec plaisir l'augmentation du produit des taxes industrielles et s'associe aux conclusions du message du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'économie à réaliser dans tous les domaines. Elle note que des suppléments de traitements ont été versés à différents fonctionnaires de l'Etat, ce qui n'est pas légal.

Ici, la commission aurait pu, à notre avis, faire entrevoir aux employés de l'Etat un avenir meilleur. Il y a quelques années, le referendum a fait échouer la loi revisant les traitements des employés. Depuis, le Grand Conseil a, par voie budgétaire, augmenté l'un ou l'autre traitement. Il pourrait user du droit que *lui confère le paragraphe 12 de* l'article 44 de la constitution, pour améliorer ces traitements sur toute la ligne.

Le rapport de la commission de ges*tion signale encore que la dette hypo*thécaire en Valais est de 93,997,881 fr., et que 69,708 chevaux de force sont utilisés dans notre canton.

* * *

On nous écrit, en date d'hier, mardi :

Le Grand Conseil a adopté ce matin les comptes de l'exercice 1910, bouclant, avec 3,020,562 fr. 70 aux dépenses et 2,833,667 fr. 90 aux recettes, par un déficit de 186,894 fr. 80. Seules, quelques rubriques ont donné lieu à des observations. Au sujet de l'augmentation du traitement du secrétaire allemand du département de l'intérieur — qui reçoit 1600 au lieu de 1400 fr. — M. le conseiller d'Etat Bioley a donné des explications qui eussent satisfait les plus difficiles.

A propos du subside accordé par l'Etat aux participants à l'exposition d'agriculture de Lausanne, M. le conseiller national Seiler s'est plaint de ce que les sujets de la race brune du Haut-Valais, de Lœtschen et du Val d'Illiez n'aient pas été admis à concourir. M. Seiler s'est rendu auprès du chef de service de la division de l'agriculture, à Berne, M. Müller, qui lui a répondu que la race du Haut-Valais était assimilée à celle de Schwyz, et les deux autres, à celle du Simmenthal. M. Seiler ayant fait remarquer que, de la sorte, le bétail valaisan était exclu, on lui répondit que ce n'était pas dommage ! M. Seiler fit alors l'observation que la race des montagnes des Grisons avait été admise à Lausanne, à quoi on répliqua que les Grisons avaient, en somme, été favorisés ! Après ces explications, M. Seiler a invité le Conseil d'Etat du Valais à faire immédiatement des démarches pour que, à l'avenir, une telle injustice ne puisse plus se reproduire. M. Seiler soulèvera du reste la question au sein du Conseil national.

M. Bioley, chef du département de l'intérieur et de l'agriculture, a montré *qu'il a pris toutes les mesures dictées* par les circonstances.

Au chapitre des reliquats des receveurs, le chef du département des finances a déclaré que le Conseil d'Etat étudiait la question de savoir si les canalisations et aqueducs des usines électriques devaient être soumis à l'impôt foncier.

M. Kuntschen a donné ensuite des renseignements sur la concession des forces hydrauliques du Rhône, de Mœrel à Fiesch, aux C. F. F. Il y a quelques jours seulement que le conseil d'administration des C. F. F. a homologué la convention qu'il avait passée en octobre dernier avec l'Etat du Valais. Aux termes de cette convention, la force est vendue au prix de 130,000 fr. et la redevance annuelle à payer depuis 1913 est fixée à 40,000 fr. La convention est conclue pour le terme de 50 ans et renouvelable ensuite.

Le Männerchor de Zurich à Genève

Genève, 8 mai.

Samedi, à trois heures de l'après-midi, par un temps plutôt couvert, le *Général-Dufour* tout pavoisé faisait son entrée dans le port de Genève et bientôt débarquèrent près du Jardin anglais les 300 membres du Männerchor de Zurich *accompagnés du conseil administratif de* cette ville.

Chaleureusement accueillis par les acclamations de la foule pressée sur les quais et reçus par les autorités de la ville, les Zuricois se forment en cortège, et M. Ador, conseiller national, leur souhaite la bienvenue du haut du kiosque du Jardin anglais.

M. Ador a prononcé une allocution patriotique pleine de feu, mais il n'a pu résister à la tentation de faire allusion à l'assemblée populaire du Bâtiment électoral et d'instruire nos confédérés de nos discussions intestines.

Le même soir, à la salle de la Réformation, un enthousiasme délirant et des ovations sans fin ont salué les superbes productions de la vaillante chorale.

Homogénéité parfaite, franchise d'attaque, art souple et délicat dans les nuances, sonorité des ténors, puissance vocale étonnante : telles sont les qualités maîtresses de cette société composée de musiciens consommés et dirigée par le chef admirable qu'est M. Volkmar Andreæ.

Dimanche après midi, réception chez M. Lucien Gautier, à Cologny, et, le soir, banquet dans la salle communale de Plainpalais.

Après le repas, nombreux discours et productions variées.

M. Paul Seippel a donné aux convives

---

26 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

RÊVER ET VIVRE

par JEAN DE LA BRÈTE

Robert, moins triste, mais beaucoup plus agité, songeait avec terreur qu'il avait été sur le point d'épouser la femme aimée par son ami.

« Quelle possession de lui-même ! Sa blessure saignait à toute heure, grâce à la stupide invention de me faire épouser cette jeune fille ; et pas un geste, pas un mot ne l'avait trahi. Ah ! Philippe, elle t'aimera, il le faut ! »

Une marche rapide le calma. La campagne, idéalement éclairée, sentait bon ; des sillons montait le cri strident d'insectes invisibles, et au loin, la voix sanglotante de l'orfraie rompait le grand silence.

Robert « rêvait sa vie et son rêve », rêve bien supérieur, selon lui, à la réalité d'un mariage assorti à sa position. Il ne savait plus si le visage aimé était laid ou joli, mais la flamme du sentiment animait un regard sérieux, un archet vibrant exprimait, dans la douceur d'une belle nuit, la passion qui s'ignorait elle-même.

Et il entendait résonner dans la nature un accord plein qui l'inondait d'une secrète ivresse.

Mais en rentrant chez lui, les embarras qu'il fallait dissiper l'assaillirent de la façon la plus désagréable. Il les regarda en face sans se laisser démonter et ne se coucha pas sans avoir dressé son plan.

Le premier courrier, le lendemain, lui apporta une lettre de son père.

« Comment veux-tu que je sois content de tes dispositions, je ne les connais pas ! Quelles sont-elles ? Tu loues et tu ne loues pas ; tu parlais d'acheter et le château n'est pas à vendre... Je n'y comprends rien !

« Toutefois, je comprends que, à la place de Mlle Le Lioran, je te flanquerais à la porte. Tient-on ainsi les gens en suspens ? C'est inconvenant. Et si tu n'es pas décidé, pourquoi louer un château ? Que me fait sa vieille propriétaire ? Et comment la dame t'intéresse-t-elle au point de tomber dans le dithyrambe en parlant d'elle ? Serais-tu amoureux d'une vieille femme ? J'ai un fils bien étrange. »

Robert expédia aussitôt la réponse.

« Ne craignez rien, mon cher père, tout va bien. Je vous attends samedi prochain, si ce jour vous convient.

« Dès le lendemain, ou le jour même, si bon vous semble, vous ferez la demande.

« Je vous ai obéi et suis blessé à la façon du duc d'Elbeuf ; mais moi le bonheur m'attend, et je n'écrirai pas sur les murs d'une prison des pensées mélancoliques pour inspirer, cent ans plus tard, les ordres fougueux d'un père que j'adore. Venez vite. — R. »

IX

Au déjeuner, Robert *déclara que son* père serait à Loches le samedi.

— Enfin ! dit Philippe, riant avec beaucoup de naturel ; et tu lui as répété, j'espère, que sa chambre était prête à le recevoir chez moi ?

— Il le sait depuis longtemps.

— Par quel train arrivera-t-il ?

— Certainement par le train de deux heures cinquante, mais il m'écrira ou m'enverra une dépêche.

— Je pense que tu annonceras aujourd'hui l'arrivée de ton père à Mlle Le Lioran ?

— Oui, j'irai la voir et lui soumettrai ma décision, ou, si tu préfères, mon espoir.

— Tu as trop tardé, mais elle pardonnera facilement.

— Tu parles comme si j'étais aimé, mon pauvre ami, et qu'en sait-on ?

— Je ne dis pas que tu sois aimé, mais tu dois lui être sympathique, par conséquent...

— Tu crois que la sympathie suffit pour que l'autre sentiment arrive au galop ?

— C'est ma conviction, et si tu sais t'y prendre...

— Sois tranquille, j'amènerai la transformation.

Quand il entra dans le salon de Hatchley-Hall, Jeanne était seule et, à l'air grave de Robert, elle comprit qu'il allait enfin se découvrir.

Mais, dès les premiers mots, il fut interrompu par le bruit d'une voiture.

— *Une visite ! dit Jeanne.*

— Mademoiselle, il est nécessaire que je vous parle, à vous seule, n'est-ce pas votre avis ?

— Si, répondit-elle d'un ton décidé. A quatre heures, je serai chez ma tante de Chacey.

— Votre tante est tellement archaïque dans ses idées..., nous laissera-t-elle à nous-mêmes ?

— Assurément ! je n'ai pas été élevée dans une couveuse, et je n'ai pas quinze ans, elle le sait bien.

— Oui, dit Robert en riant, elle vous compare même à Jeanne d'Arc afin de prouver que votre éducation, qui n'a pas été la sienne, n'avait pour vous aucun inconvénient.

— Oh ! est-ce possible ? Elle vous a dit une pareille bêtise ?

— Pendant ma première visite.

— Et vous n'avez pas fui ?

— J'en eus le désir. Mais vous vous présentâtes, Mademoiselle, c'est tout dire ! répliqua Robert avec un grand salut.

— Vous êtes bête, mon cher Monsieur ! dit Jeanne en éclatant de rire. Nous nous reverrons à quatre heures.

— Sous le cadran solaire, parmi les fleurs du drôle de petit jardin ?

— Si vous voulez, quoique ce soit imprudent. Vous vous échapperez dans la lune.

— Que non. La gravité des circonstances m'attachera à la terre.

— Dieu le veuille ! dit en riant la *jeune fille.*

Elle n'avait aucune illusion sur l'issue de ses rapports avec M. d'Autrelle et sentait que, s'il la demandait en mariage, ce serait par convenance ; or, elle était résolue, s'il le fallait, à trancher elle-même la question. Elle avait une notion trop exacte de ses qualités physiques et morales pour que son amour-propre fût sérieusement blessé ; ensuite l'originalité de Robert atténuait le désagrément de l'aventure.

Elle l'attendait au rendez-vous d'un air délibéré, et Robert en conclut qu'elle couperait prestement le nœud gordien.

Mais, beaucoup trop maligne pour le tirer d'embarras, elle se borna à dire gaiement :

— Eh bien, nous sommes seuls ; mais on nous surveille de la fenêtre que vous voyez là-bas.

Il leva les yeux et aperçut Mme de Chacey qui travaillait à une fenêtre ouverte, sauvegardant ainsi les principes de jadis et l'indépendance de sa nièce.

— Cette tête d'un autre temps s'harmonise avec ces jolis entours, dit-il d'un air rêveur.

— Cette tête ! Si on vous entendait. J'aime à croire que vous ne commencez pas un cours d'esthétique ?

Sans répondre, il s'accota au mur d'appui et regarda pensivement le visage de Mlle Le Lioran. Fraîche, animée, ses beaux cheveux blonds légèrement ébouriffés sous un chapeau élégant, elle était vraiment ravissante. Elle soutint sans *sourciller l'examen de Robert.*

— Eh bien, Mademoiselle ?

— Eh bien, Monsieur ?

— Vous ne m'aimez pas, n'est-ce pas ?

— Vous aimer ! s'écria-t-elle avec indignation ! Oh ! Dieu non !

— Vous n'avez pas l'ombre de l'ombre d'un petit sentiment ?

— Pas l'ombre de l'ombre !

— Que je suis heureux ! rien ne pouvait m'être plus doux ! dit Robert, en prenant la main de Mlle Le Lioran et en la portant à ses lèvres, pendant que Mme de Chacey, enchantée, se disait : « C'est fait ! »

(A suivre.)

Horaires de chemins de fer

Le *Guide Mignon*, édition du 1er mai 1911, vient de paraître.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les nombreuses modifications qui y ont été apportées depuis son apparition première et en particulier sur l'indication très complète des prix des billets contenus en une brochure annexe remise gratuitement aux acheteurs du *Guide Mignon.*

Le *Guide Mignon* est en vente dans les gares suisses ou auprès de l'éditeur, 17-19, rue de Carouge, Genève. Prix : 50 cent.

une véritable leçon d'histoire. Il a évoqué les traités de combourgeoisie unissant Genève à *Zurich et il a chanté un* hymne de louange en l'honneur de l'Athènes des bords de la Limmat.

Il a vanté la bise purificatrice qui nous vient du plateau suisse, qui fouette notre sang, emplit nos poumons, balaye les brouillards et nous donne, aurait-il pu ajouter, ce charme, cette douceur et cette gaieté que l'Europe nous envie.

Il a montré les dangers que courait notre nationalité menacée par l'invasion étrangère et par les ennemis intérieurs.

A Zurich, comme à Genève, les étrangers augmentent en nombre. Mais chez nous, le péril est accru du fait que nous sommes ville frontière.

« Si on prétend, s'écrie l'orateur, nous donner à choisir entre l'esprit rastaquouère et l'esprit suisse, notre choix est fait, nous sommes avec vous ! »

Toujours et partout, l'arrière-pensée des jeux et du Kursaal hante le cerveau du docte professeur et de tous les orateurs.

Pendant qu'il discourait ainsi sur les souvenirs historiques, M. Seippel aurait rendu hommage à la vérité en proclamant que, si notre canton était si exigu de territoire, la faute en remontait en partie à Zurich qui, en 1814, avait une peur bleue de se brouiller avec la France et la Savoie, et s'opposait de toutes ses forces à ce qu'un agrandissement trop considérable fût concédé à Genève.

M. Paul Pictet, en qualité de président du conseil municipal, a bu à l'alliance indissoluble de Genève et de Zurich. Avec à-propos et jugement, il a montré les difficultés économiques et politiques de notre canton, enclos dans un pays étranger, comme une conséquence fatale de cette situation géographique anormale.

Puis il a entretenu ses auditeurs des luttes séculaires que notre république a dû soutenir pour le maintien de son indépendance.

Le président du Männerchor, M. Thommen, a remercié les organisateurs genevois de leur belle réception.

Nos excellents confédérés, comblés *d'attentions, saturés de discours, choyés* et encensés, doivent bénir l'arrêté du Conseil fédéral qui est la cause indirecte de la coquetterie qu'on a mise à les accueillir.

Un journaliste haut coté, témoin de tout ce remue-ménage, s'écriait :

« Curieux, à Genève, la politique ne perd jamais ses droits. On en fait même quand on reçoit une société de musique ! »

Néanmoins, ces relations entre confédérés ne laissent pas que de produire d'excellents résultats : elles désarment bien des préventions; elles établissent le contact entre hommes de mentalités différentes; elles soudent et unissent; elles contribuent à réaliser l'idéal suisse :

Trois langues et une seule pensée,
Trois peuples et un seul cœur.

G.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Incendie à Constantinople. — Un incendie, dû *probablement à la malveillance*, a détruit hier, mardi, 25 maisons à Péra (quartier européen de Constantinople). Un homme, qui voulait sauver des personnes se trouvant dans les maisons en flammes, a été grièvement brûlé.

Ville en feu. — On mande de Tokio, en date d'hier, mardi, que la ville de Yamataga (Japon) est en feu. Un millier de maisons sont déjà détruites.

La préfecture, plusieurs banques, des écoles et le tribunal ont été la proie des flammes.

(Yamataga, dans la province d'Ouzen, au nord de l'île de Nippon, est située dans la plaine du Sougava, dans un site charmant au pied des hauteurs qui dépendent du massif de Zovo-Yama. Elle a une trentaine de mille habitants.)

Les méfaits du grisou. — Dans la mine de Lupény, comitat de Hunyadi (Hongrie), un coup de grisou s'est produit par suite de l'inattention d'un ouvrier. Quatre mineurs ont été tués.

Banquet fatal. — On mande de Cologne qu'après un banquet, le feu a éclaté dans la cantine des gaziers. Plusieurs ouvriers ont été blessés. Deux ont péri.

Chinois voleurs. — On aurait découvert à la Banque d'Etat chinoise, à Pékin, des détournements pour une somme de 2 ½ millions. L'administration de la Banque a été destituée.

Millionnaire empoisonné. — Un nouveau procès passionne la société de St-Pétersbourg. Il s'agit d'un général richissime *qui est mort il y a quelque temps et qui a* laissé tout ce qu'il possédait à sa seconde femme, déshéritant complètement la fille qu'il avait eue d'un premier mariage et à laquelle il avait promis de réserver une part importante de sa fortune. La fille déshéritée accuse sa belle-mère d'avoir obligé son mari à signer le testament et de l'avoir empoisonné aussitôt après.

Horrible mort d'un aliéné. — Un aliéné, qui était interné depuis de longues années dans une maison de santé des environs de Berlin, vient de trouver la mort dans des circonstances affreuses.

L'infirmier de service lui avait préparé un bain et laissa la clef du robinet d'eau chaude dans la chambre, car il pensait que le malade qui était en outre phtisique au dernier degré, n'aurait pas la force de la prendre et de s'en servir. Une fois l'aliéné mis dans la baignoire, l'infirmier passa dans une chambre voisine ; tout à coup il entendit des cris et accourut en hâte. Le fou avait ouvert le robinet d'eau chaude qui coulait à plein jet, et, horriblement ébouillanté, il était retombé sans connaissance au fond de la baignoire.

SUISSE

Malades volés. — Des voleurs se sont introduits, pendant la nuit, par le toit, dans la maison de santé de Malévoz (Valais) ; ils ont fait main basse sur une grande quantité de linge et sur plusieurs valises appartenant à des malades.

Orage et grêle. — Un orage accompagné d'une chute de grêle d'une violence extraordinaire s'est abattu hier soir, mardi, à 5 h, sur Berne et les environs. Sur les chaussées et les trottoirs, la couche de grêle avait plusieurs centimètres d'épaisseur et le sol était jonché de feuilles et de branches d'arbres. La grêle est tombée sans discontinuer pendant vingt minutes. Les grêlons étaient de la grosseur de balles de fort calibre. Les dégâts sont considérables.

Les saints de glace

Demain 11 mai, avec saint Mamert, vendredi, 12, avec saint Pancrace, samedi 13, avec saint Gervais, coïncide la période dite des saints de glace.

Il est certain que le mois de mai présente des coups de froid très funestes à la végétation.

En réalité, les températures ne sont pas aussi bien réglées que le dit la tradition populaire, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les dernières années pour voir que les proverbes, qui sont, dit-on, la sagesse des nations, peuvent souvent être pris en défaut.

Voici l'époque des froids du mois de mai depuis 1896 :

1896. — Du 1er au 4, du 16 au 18 et du 21 au 25 mai.
1897. — Du 11 au 14 mai.
1898. — Du 11 au 14 et du 17 au 19 mai.
1899. — Les 4 et 5 mai.
1900. — Le 14 et un peu les jours suivants.
1901. — Du 6 au 8 mai.
1902. — Du 2 au 14 mai et du 18 au 21.
1903. — Le 6 mai et du 8 au 13.
1904. — Du 6 au 9 mai.
1905. — Les 3 et 4 mai, le 7, le 9, le 13, les 21, 22 et 23 mai.
1906. — Du 16 au 21 mai.
1907. — Du 1er au 4 ; du 15 au 22.
1908. — Les 13, 14, 15 mai et le 21 (forte gelée).
1909. — Du 1er au 3, du 13 au 16 ; les 26 et 27 mai.
1910. — Du 2 au 13, surtout le 9 ; très froid le 25 mai.

On voit par l'inspection de ces quelques chiffres que les coïncidences sont loin d'être parfaites. La puissance frigorifique des saints de glace se change parfois en puissance calorifique, comme en 1907, par exemple, où les journées des 11, 12 et 13 mai ont été marquées par une élévation de température très prononcée.

Ajoutons cependant que ces jours chauds ont été précédés et suivis de deux vagues de froid, ce qui confirme la règle générale, à savoir qu'après l'apparition des premiers beaux jours, il y a une période de froid, dont la cause est constante et hors de doute.

Calendrier

JEUDI 11 MAI

Translation des reliques de saint Nicolas de l'abbaye de Hauterive à la collégiale de Fribourg, en 1506.

Un prêtre reconnaissant

Pendant 12 années et 6 mois, M. l'abbé G. Duval fut la proie d'une torture, dont seuls ceux qui la connaissent peuvent concevoir les pénibles conséquences. Il fut atteint de surdité presque complète, accompagnée de bourdonnements d'oreilles intolérables. A bout de patience d'avoir tout essayé sans succès, il réussit enfin à se guérir radicalement en deux mois, par un procédé simple et peu coûteux, que par charité il se fera un devoir d'indiquer **gracieusement** à toute les personnes qui lui écriront : *Abbé J. Duval, 110, rue Reaumur, Paris (France).* H 698 X 552

FRIBOURG

Décès. — Hier, mardi, est mort à Courtepin M. Fritz Bichsel, vétérinaire. M. Bichsel s'était remis lentement d'une pénible maladie ; on croyait à son complet rétablissement lorsqu'il fut subitement terrassé par une apoplexie, au milieu de sa famille. Il n'avait que 43 ans.

C'était un fils de ses œuvres. Né de parents pauvres, à Villars-les-Moines, il ne put entreprendre que tard des études régulières. Il s'établit en 1890 comme vétérinaire à Courtepin et s'intéressa *aussitôt aux affaires de la commune.* Il rendit notamment de précieux services à ses coreligionnaires lors de la construction de l'école réformée de Courtepin.

Prix Gremaud. — On sait que pour honorer la mémoire de l'abbé Jean Gremaud, ancien recteur de l'Université, et qui était l'un des premiers historiens de la Suisse romande, l'Université de Fribourg a fondé un prix appelé *Prix Gremaud*, destiné à encourager les *recherches sur l'histoire de notre pays.* Le sujet proposé cette année par la Faculté des lettres est : *Histoire de la ville de Fribourg sous la domination des Kibourg (1218-1277).* Le prix sera de 300 fr. Pour pouvoir concourir il faut être ou avoir été immatriculé au moins deux mois à l'Université de Fribourg.

Protection de la jeune fille. — Le comité cantonal de l'Association catholique internationale des Œuvres de protection de la jeune fille rappelle aux maîtresses de maison et d'ateliers la distribution des récompenses aux employées et domestiques du sexe féminin qu'il organise pour le dimanche 28 mai.

L'inscription est ouverte jusqu'au 15 mai ; on peut s'adresser verbalement ou par écrit au Home du Bon Conseil, 11, rue de l'Hôpital ; elle est gratuite pour les membres de l'Association ; pour les autres personnes, elle est de 2 fr. pour le diplôme (cinq ans de service), 3 fr. 50 pour la broche (dix ans de service), 15 francs pour la crucifix (25 ans de service).

Notre bétail à l'étranger. — La *Liberté* a déjà mentionné le fait que des agents d'un syndicat de Buda-Pest, en Hongrie, avaient acheté environ 350 pièces de bétail dans le canton de Fribourg, pendant les seuls mois de janvier et février. Ces achats se font d'après les ordres du ministère de l'agriculture hon*grois, qui veut consacrer deux millions* de francs à l'amélioration du bétail en Hongrie. Une grande partie de cette rubrique du budget sera destinée à l'achat de bétail fribourgeois.

La semaine passée, les agents de ce syndicat ont expédié en Hongrie cent pièces de bétail de choix. Pour les vaches, les prix ont varié de 1200 à 1500 fr. Une dizaine de taurillons ont été payés en moyenne 1200 francs la pièce. M. Marbach, à Friesenheid, près Schmitten, a vendu un veau de cinq mois 1700 fr., et l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve, un veau d'une année, 1500 francs. Le total de ces achats s'est élevé à environ 160,000 francs.

Laiterie coopérative. — Par lettres des 3 mars et 4 avril derniers, l'association des fournisseurs de lait de la ville de Fribourg et des environs avait convoqué en assemblée le syndicat des laitiers et le conseil d'administration de la laiterie coopérative en vue du relèvement du prix du lait à partir du 1er mai. La réunion eut lieu le 7 avril et dut être close sans qu'on pût prendre une décision.

Pour parer à certains bruits alarmants qui couraient sur le compte de la laiterie coopérative, le conseil d'administration jugea à propos de convoquer les sociétaires en assemblée générale.

L'assemblée, présidée par M. Léon Chappuis, eut lieu le 22 avril et réunit une quarantaine de membres. Le caissier, M. Henri Clément, donna lecture du rapport financier de la coopérative pour les cinq premiers mois écoulés de l'exercice. La vente journalière, qui était à peine de 300 litres en novembre dernier, atteint en ce moment 600 litres par jour. On dépassera sensiblement ce dernier chiffre pendant le reste de l'exercice. La situation de la laiterie coopérative est donc excellente sous tous les rapports.

L'assemblée a discuté ensuite la demande des fournisseurs de lait, qui a trait au relè*vement du prix du lait. La majorité des* membres présents refusa d'entrer dans les vues de l'association des fournisseurs de lait de Fribourg et des environs. Le prix du lait reste donc fixé à 21 centimes le litre, comme par le passé.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint Pierre. — Ce soir, *à 8 h. ¼, répétition.*

Voir la suite des « Fribourg » en 4me page.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Les événements au Mexique

Mexico, 10 mai.

Les insurgés ont pris Tijuana, hier mardi, à 4 heures du matin.

New-York, 10 mai.

On mande de Mexico que Porfirio Diaz et ses conseillers seraient toujours disposés à écouter des propositions de paix, malgré les événements de la frontière.

Washington, 10 mai.

M. Taft et le cabinet ont décidé de persister dans la plus stricte neutralité.

El Paso, 10 mai.

Les insurgés continuent à pénétrer graduellement à Juarez en se défilant et en ménageant leur feu. Les Mexicains tirent sans discontinuer de l'église située au centre de la ville. Aux dernières nouvelles, les insurgés auraient mis le feu à la ville

La France au Maroc

Madrid, 10 mai.

Une dépêche de Tanger, en date du 9 mai, annonce de Rabat qu'à 10 heures du matin, des milliers d'indigènes se jetèrent sur le campement de Belaroui, situé à 3 km. de Salé, sur la route de Fez, où se trouve le général Moinier. Celui-ci prit le commandement des troupes. Il repoussa l'ennemi qui revint par trois fois à l'attaque et dut finalement se retirer.

Un détachement français de Salé sortit et ouvrit le feu sur l'ennemi qui, après une résistance acharnée, dut battre en retraite. L'ennemi a eu trente morts et de nombreux blessés. En prévision des éventualités, des renforts ont été envoyés à Salé. Les nouvelles d'El-Knitra signalent que les attaques contre les postes français continuent.

Tanger, 10 mai.

(De source anglaise.) La méhalla sortie de Fez a battu les rebelles et a pris possession de Nazala-Feraïl.

Paris, 10 mai.

Le *Matin* reproduit la dépêche suivante de Tanger, en date du 9 :

La situation à Fez le 3 mai était stationnaire.

Targer, 10 mai.

On mande de Rabat, en date du 7 mai :

Mille coloniaux ont traversé le Bou-Regreg, allant à Knitra.

Marseille, 10 mai.

Le transport de l'Etat *Ving-Long* a quitté Marseille, hier soir, mardi, emportent pour Casablanca 550 officiers, sous-officiers et soldats de l'infanterie coloniale, une batterie d'artillerie, des munitions et un service complet d'hôpital militaire.

Tanger, 10 mai.

On mande d'El-Kçar, en date du 8 mai :

Le capitaine Moraud est parti hier mardi, pour Souk-El-Arba avec deux canons, afin de former un goum. Plusieurs tribus se sont jointes aux rebelles. 500 bœufs et 1800 moutons ont été amenés à El-Kçar.

Londres, 10 mai.

On mande de Tanger au *Morning Leader* que les dernières nouvelles de Fez annoncent que les troupes de la méhalla du commandant Brémond montrent des dispositions qui font présager une mutinerie. Elles réclament le paiement de leur solde.

M. Fallières à Bruxelles

Bruxelles, 10 mai.

Hier soir mardi, le roi a offert un grand dîner de gala, au palais royal, en *l'honneur du président de la République.*

Bruxelles, 10 mai.

Les journaux annoncent qu'un incident s'est produit hier mardi, à l'angle de la rue Royale et de la rue des Colonies, au moment où passait le cortège présidentiel. Deux individus se mirent à siffler. Ils furent arrêtés par des gendarmes et identifiés. L'un est le directeur du journal *L'Exploité* et le second est un voyageur de commerce. On annonce qu'ils ont été remis en liberté.

Bruxelles, 10 mai.

La publication du manifeste socialiste, recommandant l'abstention à l'occasion de la visite de M. Fallières, a provoqué, dans les milieux socialistes, un vif mécontentement. Il y aura une interpellation à ce sujet à la prochaine assemblée du parti. Un certain nombre de députés socialistes assisteront, en signe de protestation contre le manifeste, à la fête de l'Hôtel de ville qui aura lieu ce soir, mercredi.

Jean Orth

Vienne, 10 mai.

L'ancien archiduc Jean d'Autriche, disparu sous le nom de Jean Orth, a été officiellement déclaré mort.

Voyage de Guillaume II

Metz, 10 mai.

Le ballon *P. I.* qui était parti hier mardi après midi a passé, pendant le dîner offert à l'empereur, au-dessus de la résidence du commandant général. L'empereur est parti, hier soir mardi, à onze heures, pour Wiesbaden.

Les détournements en France

Paris, 10 mai.

On annonce qu'on aurait découvert de nouvelles irrégularités graves dans la comptabilité du ministère de l'agriculture, où des sommes importantes auraient été détournées.

A la Chambre italienne

Rome, 10 mai.

Hier soir, à la reprise des travaux parlementaires, à la Chambre, le député catholique Longinotti a développé un ordre du jour rappelant à la Chambre et *au gouvernement la nécessité de réformer* promptement la loi actuelle sur le Conseil supérieur du travail, de façon à y assurer une représentation équitable pour toutes les organisations du capital et du travail.

M. Longinotti a établi que les institutions économiques populaires existantes en Italie avec caractère chrétien sont au nombre de 5608, parmi lesquelles 102 banques et 1611 caisses rurales.

Son discours a produit une grande impression.

Audience pontificale

Rome, 10 mai.

Hier, le Saint Père a reçu en audience le P. Thomas Esser, de l'Ordre des Dominicains, secrétaire de la Congrégation de l'Index.

La Semaine sociale italienne

Rome, 10 mai.

La 6me « Semaine sociale » d'Italie aura lieu à Assise, au mois de septembre.

Brûlé vif

Berlin, 10 mai.

Un ouvrier d'une fabrique de ciment tomba dans un réservoir contenant du ciment en ébullition. L'accident ne fut pas remarqué tout de suite, de sorte que personne ne vint au secours du malheureux.

Ballon détruit

Gœppingen (Wurtemberg), 10 mai.

Un ballon parti de Gerthofen (Bavière) hier matin mardi, à 10 heures, avec trois passagers, a subi un accident *lors de son atterrissage.* A quatre heures, entre Gœppingen et Rechberg une explosion se produisit au moment où le ballon toucha le sol. Il a été complètement détruit; les passagers n'ont pas eu de mal.

Incendie d'un village hongrois

Budapest, 10 mai.

Le village de Szamoskomi, dans le comitat de Szatmar, en Hongrie, est en flammes. A cause de la violence du vent, on craint que tout le village ne *devienne la proie de l'incendie.*

La flotte russe

Londres, 10 mai.

Le *Daily Telegraph* publie une dépêche de son correspondant spécial à Saint-Pétersbourg annonçant que la flotte russe va être reconstruite. Les travaux devront être exécutés en territoire russe et avec du matériel russe, mais avec le concours de constructeurs anglais et de financiers français. Un contrat sera signé à ce sujet à Paris.

Turcs et Monténégrins

Constantinople, 10 mai.

Des dépêches du vali de Kossovo annoncent qu'au cours de la rencontre signalée hier mardi, entre des Turcs et des Monténégrins, à la frontière monténégrine, deux soldats turcs ont été tués, un caporal a été *blessé et fait prisonnier.* Les Monténégrins auraient eu deux morts.

Au ministère turc

Constantinople, 10 mai.

Un iradé a sanctionné la nomination de Nail-Bey, comme ministre des finances.

La Chine constitutionnelle

Pékin, 10 mai.

Le gouvernement reprend et se réserve pour l'avenir la possession de toutes les voies de chemins de fer, avec le pouvoir d'accorder aux seuls Chinois les concessions des lignes s'y embranchant. Le président et le vice-président signeront les décrets impériaux ; mais les décrets concernant chaque ministère seront signés par les ministres intéressés. Le président du cabinet aura le droit de veto sur les décrets.

La ville de Kirin incendiée

Pékin, 10 mai.

Un télégramme de Kirin (Mandchourie) dit qu'un incendie a détruit la moitié de la ville. Les dégâts sont énormes. Les lignes du télégraphe sont coupées. Il y aurait de nombreux morts.

Théâtre incendié

Edimbourg (Ecosse), 10 mai.

L'Empire Palace Théâtre a été complètement détruit par un incendie, après la représentation d'hier soir, mardi. Ce théâtre était un grand music-hall. Le roi avait déclaré son intention de le visiter pour la représentation de gala donnée à l'occasion de sa visite à Edimbourg en juillet prochain. On ne signale aucun accident de personne.

Atteints par une locomotive

Sarrebruck (Prusse rhénane), 10 mai.

Hier mardi, après midi, une locomotive *a déraillé, atteignant quatre ouvriers* occupés aux travaux de construction de la gare d'Endorf. L'un a été tué sur le coup, un autre grièvement blessé, les autres ont des fractures et des contusions.

SUISSE

Carabiniers et tir fédéral

Zurich, 10 mai

Le comité central de la Société suisse des carabiniers, réuni hier mardi, et ce *matin, à Zurich, a été constitué comme* suit : Président : major Reduner (Thurgovie) ; vice-président : M. Gamma (Uri) ; caissier : M. Trumpy, chancelier (Glaris) ; secrétaire ; M. Schaub, Romanshorn ; assesseur : M. Robert (La Chaux-de-Fonds).

Aucune inscription n'est parvenue au comité pour l'organisation du prochain tir fédéral.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg

Du 10 mai

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE C.

Avril	5	6	7	8	9	10	Mai
8 h. m.	8	8	7	5	7	9	8 h. m.
1 h. s.	9		9	6	14	14	1 h. s.
8 h. s.	9	11	7	8	10		8 h. s.

Vent Direction : S. O.
Force : léger.
Etat du ciel : couvert.

Conditions atmosphériques en Suisse ce matin, 10 mai, à 7 heures :

Pluie à Berne. Très beau à Coire, Davos, Genève, Göschenen, Lugano, Ragaz et Schaffhouse. Quelques nuages à Glaris, Lausanne, Saint-Gall, Saint-Moritz et Zurich. Ailleurs couvert.

Température 3° à Saint Moritz ; 4° à Davos et Zermatt ; 6° à Glaris ; 7° à 8° à Göschenen, La Chaux-de-Fonds, Saint-Gall et Schaffhouse ; 10° à 12° partout ailleurs ; maximum 15° à Locarno.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 10 mai, midi.

Ciel nuageux. Pluie d'orage.

LE

STIMULANT

Apéritif au Vin et Quinquina

Concessionnaires pour le canton de Fribourg

Les Fils de G. Vicarino, Fribourg.

TOUS LES

HERNIEUX

avant de se confier aux soi-disant spécialistes guérisseurs doivent lire la *Notice du professeur Parker*, dans laquelle ils verront le moyen de se soigner à peu de frais et de se guérir soi-même en quelques mois sans opération ni bandage. Cette intéressante Notice sera envoyée gratuitement et discrètement à toutes les personnes qui en *feront la demande aujourd'hui même* à M. G.-A. Parker, 212, rue Lafayette, à Paris. 2214-855

LA LAMPE **OSRAM**

La plus durable et la plus économique des lampes électriques à incandescence.

GRAND PRIX BRUXELLES 1910

En vente partout.

Deutsche Gasglühlicht Aktiengesellschaft
Département Osram Berlin O. 17

LA LAMPE **OSRAM**

FRIBOURG

Grand Conseil

SESSION DE MAI 1911

Séance du 9 mai

Présidence de M. Reynold

La question de la viande argentine

Cinquante-trois députés ont déposé dans la session de mars dernier une motion demandant au Conseil d'Etat de ne pas autoriser l'importation dans le canton de la viande congelée.

M. *Chatagny* a développé hier cette motion. Il a dit que le problème, considéré au point de vue fribourgeois, pouvait être ramené aux trois questions que voici :

1° L'importation des viandes congelées est-elle nécessaire dans notre canton ?

2° Cette importation peut-elle se faire en conformité des prescriptions de la loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires ?

3° Les prix de la viande de boucherie ont-ils subi une augmentation plus forte que celle de tous les autres articles de la consommation en général ?

La réponse à la première question est facile, car chacun de nous sait que notre canton exporte annuellement de grandes quantités de bétail gras dans les cantons voisins. La plus grande partie du bétail gras que fournissent les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse est vendue pour Lausanne, Montreux, Vevey et même Genève. Les districts de la Broye, de la Singine et du Lac alimentent en bétail gras les marchés de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Berne.

On objecte que les bouchers fribourgeois font venir du bétail étranger. Bien peu, répond M. Chatagny.

Les abattoirs de Fribourg ont reçu, en 1907, 10 bœufs gras, pas un de plus ; en 1908, 41 ; en 1909, 57 bœufs et 10 porcs ; en 1910, 109 bœufs et 198 porcs.

Ces chiffres autorisent à conclure que notre canton ne manque pas de bétail de boucherie indigène.

La seconde question posée par M. Chatagny est celle-ci : l'importation des viandes congelées peut-elle se faire en conformité de la loi sur la police des denrées alimentaires ?

Ici on pourrait répondre : le législateur fédéral a parlé ; nous n'avons pas le droit de discuter. C'est très bien ; cependant, le contrôle des denrées alimentaires dans l'intérieur du pays est exercé par les cantons, à teneur de la loi sur la police de ces denrées du 8 décembre 1905. (Art. 3 à 24.)

Le contrôle fédéral se fait à la frontière. L'ordonnance fédérale sur le mode de procéder à l'inspection des viandes provenant de l'étranger dit que les animaux abattus doivent être expédiés en Suisse avec leurs organes, soit la tête, le poumon, le cœur, le foie, la rate, les rognons, afin que l'inspection des viandes puisse se faire d'une manière normale et sûre, car la présence des organes intérieurs est absolument indispensable pour constater si un animal est atteint de maladies rendant la viande impropre à la consommation. Or, le 18 février dernier, le Conseil fédéral a décidé d'autoriser provisoirement l'importation de la viande congelée et, dans ce but, de renoncer à *l'inspection ordinaire de cette viande*. Elle peut être importée en quartiers, sans les organes internes. On peut ainsi enlever tout simplement, en Argentine, les parties malades, et envoyer le reste en Suisse.

Quand on sait avec quelle sévérité, souvent poussée à l'extrême, le contrôle des viandes se pratique en Suisse dans nos abattoirs, on doit voir dans ces prescriptions exceptionnelles un privilège extraordinaire au profit de la concurrence argentine, déjà si dangereuse en elle-même.

On ne comprend pas pareille dérogation aux précautions qu'impose le souci de la santé publique.

Enfin, troisième question : le prix de la viande a-t-il subi une hausse qui justifie l'ouverture de nos frontières à l'importation argentine ?

D'après une statistique officielle, le prix moyen de la livre de viande, dans les dix-neuf principales villes de la Suisse, dont Fribourg, était, en janvier 1905, de 87 centimes ; en octobre 1910, il s'est élevé à 96 centimes. Augmentation : 9 centimes.

Cette hausse n'a rien d'anormal, car la consommation de la viande s'est vulgarisée dans des proportions considérables ; la clientèle des boucheries est toujours plus nombreuse et plus exigeante. Il est fatal que le prix d'une denrée de plus en plus demandée éprouve une hausse.

M. Chatagny réfute le reproche fait aux droits protecteurs d'être la cause directe et unique de la cherté des vivres. Il montre que nos tarifs sont très modérés en comparaison de ceux des pays qui nous entourent.

L'une des causes les plus importantes du renchérissement de la vie, ainsi que le dit très judicieusement le dernier rapport de la Caisse hypothécaire fribourgeoise, réside dans le fait que l'or devenant toujours plus abondant, il en faut une quantité toujours plus grande pour se procurer les choses nécessaires à la vie et que ce métal diminue continuellement de valeur. En tout cas, le renchérissement est le résultat de la relation entre l'offre et la demande.

Pourtant l'agriculteur suisse a augmenté considérablement ces dernières années sa production en viande de boucherie. Il y a quelques années, il ne fournissait guère plus que le 60 % de l'alimentation carnée ; aujourd'hui, sur 1,750,000 qm. de viande qu'exige annuellement la consommation suisse, 1,328,000 qm., soit le 76 %, sont fournis par le paysan suisse ; 422,000 qm., soit le 24 %, sont importés. La valeur totale du bétail gras fourni par l'agriculture suisse est estimée à 127 millions de francs annuellement.

On dira peut-être que l'engraissement du bétail est très rémunérateur ; or, il résulte des recherches très exactes faites par le secrétariat agricole suisse sur la rentabilité de l'agriculture que l'engraissement produit un rendement net de 2,54 %. Trouvez-vous que c'est trop ? Non. Même les représentants des villes dans cette enceinte ont toujours été d'accord avec ceux des campagnes pour *soutenir nos modestes revendications*, car ils savent bien que l'agriculture prospère fera le commerce et l'industrie florissants.

M. Chatagny défend le paysan contre le reproche d'égoïsme.

Le paysan a-t-il protesté lorsque les traitements ont été partout augmentés ? Non, il a considéré la chose comme une nécessité des temps et il a approuvé généreusement les majorations d'honoraires demandés par l'ensemble des fonctionnaires de tous ordres. Il n'a pas protesté non plus lorsque l'industrie ou le commerce ont augmenté les prix d'une foule de denrées qu'il doit acheter, le café, le sucre, les vêtements, les chaussures, etc. Il a dû doubler, tripler même les salaires des domestiques et des ouvriers de campagne et améliorer sensiblement le confort de leur entretien. Il paye sans murmure l'impôt foncier appliqué souvent sur une valeur fictive de ses terres, surtout lorsque ses dettes ne sont pas déduites.

Et quand les pouvoirs publics ont demandé au peuple de consentir à aggraver ses charges, d'assumer de nouveaux devoirs sociaux et patriotiques, ou qu'ils ont réclamé de lui des sacrifices pour une œuvre quelconque d'utilité publique, le paysan a accepté généreusement, par respect et par amour pour le pays.

M. Chatagny conclut en demandant au Conseil d'Etat de ne pas autoriser la mise en vente dans le canton de la viande étrangère congelée, parce qu'il n'y a pas de motifs réels d'en venir à cette mesure, qui impliquerait un privilège exorbitant au point de vue de la police sanitaire, un danger pour l'hygiène publique et une atteinte grave aux intérêts économiques de l'agriculture.

M. *Torche*, directeur de l'Agriculture, a répondu à M. Chatagny, au nom du Conseil d'Etat.

Il a constaté que le renchérissement de la vie est un fait que les classes peu fortunées de la société ressentent durement. Cette aggravation des conditions de l'existence est surtout sensible dans le domaine de l'alimentation ; la viande, notamment, a considérablement renchéri. Or la viande entre pour une part toujours plus grande dans la nourriture populaire. Comme il n'y a pas pour le moment de tendance à en restreindre la consommation, on cherche les moyens de l'avoir au meilleur marché possible. C'est ainsi qu'on en est venu à l'idée d'importer de la viande d'outre mer.

On sait que le Conseil fédéral a accueilli la demande qui lui a été faite d'ouvrir la frontière suisse à la viande congelée, sous certaines réserves. Notre agriculture s'en est émue et elle réclame que cette importation ne soit pas facilitée par des concessions qui en feraient une rivale funeste de la production nationale.

Le Conseil fédéral avait consulté les cantons ; il annonçait la détermination de limiter l'importation de la viande congelée, reconnaissant que la licence illimitée d'en introduire chez nous aurait des conséquences fatales à notre agriculture et à l'industrie de la boucherie. Huit cantons, dont Fribourg, se sont prononcés pour la limitation ; huit, contre ; huit n'ont pas exprimé d'avis.

Finalement, le Conseil fédéral renonça à l'idée de limiter l'importation, à cause de l'impossibilité de son application ; mais il édicta diverses clauses pour garantir la santé des consommateurs. L'autorisation d'importer doit être sollicitée des gouvernements cantonaux, qui transmettent la demande avec leur avis au Conseil fédéral. Elle n'est accordée que si la localité à destination de laquelle la viande doit être acheminée est pourvue d'installations frigorifiques. Les boucheries qui en vendront seront soumises à un contrôle quotidien. Ces boucheries devront désigner cette viande par un écriteau très en vue. La viande congelée ne peut être employée pour en faire des saucisses. Il ne peut être importé que du bœuf ou du mouton.

Le droit de douane a été fixé à 25 fr. par 100 kg. (tarif de la viande conservée). Mais aussitôt des réclamations se sont élevées contre l'application de ce tarif. Des associations diverses ont demandé que le droit fût abaissé à 10 fr. (tarif d'usage pour la viande fraîche). Le Conseil fédéral propose un moyen terme, soit : 17 fr. (tarif général pour la viande fraîche). Il n'a point désarmé les protestataires, et les Chambres fédérales devront trancher la question dans leur session de juin.

Au tarif de 25 fr., la viande congelée peut être vendue au détail 30 centimes meilleur marché par kilog. que la viande indigène. Mais les promoteurs de l'importation entendent que la viande congelée puisse être vendue 50 cent. moins cher que la viande ordinaire. Cette prétention se justifierait si l'engraissement du bétail était une industrie qui valût à notre agriculture des profits exorbitants et si le prix de la viande avait haussé dans des proportions extraordinaires. Mais ni l'un ni l'autre ne peut être sérieusement soutenu. Le motionnaire a donné là-dessus des chiffres probants.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que l'importation de la viande d'outre-mer, qui se pratique depuis 35 ans en Angleterre, y a fait baisser le prix du bétail de boucherie dans une proportion qui va du 20 au 40 %.

Au vu de cette expérience, M. le Directeur de l'Agriculture pense qu'il serait de meilleure politique d'encourager sérieusement, en Suisse, l'élevage du bétail de boucherie, de façon à ce qu'il se développe assez pour suffire à l'alimentation indigène.

Les Chambres fédérales maintiendront-elles le tarif de 25 fr. ? Il semble que ce serait le parti le plus sage, tant qu'on ne sera pas édifié sur la réalité des besoins qu'on allègue pour justifier l'importation de la viande argentine et sur l'accueil que le public y fera, surtout pendant la saison critique de l'été.

Le bétail de boucherie vivant et la viande fraîche nous manquent-ils au point qu'il faille recourir aux pays d'outre-mer ? La Suisse se nourrit de son bétail jusqu'à concurrence du 75-76 % des besoins ; le déficit est aisé à combler.

Ce n'est donc pas d'une disette de viande que nous souffrons, mais de sa cherté relative, phénomène commun, d'ailleurs, à toutes les denrées.

Ce phénomène est la conséquence de la dépréciation de l'argent ; de l'augmentation de la consommation, que la production n'a pu suivre d'un pas égal ; du renchérissement des frais de production (plus-value du sol et hausse de la main d'œuvre) ; enfin, du raffinement des exigences en matière de bien-être, notamment, de la prépondérance de l'alimentation carnée, ce qui est d'ailleurs un fait social inquiétant au point de vue physiologique. Ce fait n'est pas spécial à la Suisse ; il est général : la preuve en est donnée par cet autre fait que les pays qui avaient jusqu'à ces derniers temps un surcroît de bétail de boucherie et qui pouvaient en approvisionner leurs voisins gardent maintenant leur bétail pour eux-mêmes.

Quel accueil le consommateur fera-t-il à la viande congelée ?

Le Conseil fédéral a envoyé à Londres un expert, chargé de s'édifier *de visu* sur les conditions dans lesquelles la viande d'outre-mer y est mise en vente.

Le 25 % de la viande consommée en Angleterre provient d'outre-mer. Londres et Liverpool consomment presque exclusivement de la viande congelée ou réfrigérée. La viande réfrigérée est celle qui est conservée à la température de un degré ou un degré et demi au-dessous de zéro ; la viande congelée est conservée à une température plus basse, qui va de —7° à —10°. La première peut être livrée immédiatement aux usages culinaires ; la seconde doit être d'abord dégelée. La viande congelée vient de l'Amérique du Sud ; la viande frigorifiée, de l'Amérique du Nord.

Les boucheries anglaises indiquent d'une façon apparente la nature de chaque espèce de viande mise en vente. L'expert a constaté que la viande congelée est très grasse. Il a été frappé de la petitesse des quartiers de viande de bœuf ; dans la plupart des cas, le morceau de poitrine manque ; il manque également des morceaux aux quartiers de derrière. L'expert s'est enquis de la raison de ces singularités. Un rapport officiel l'a édifié. Depuis un certain temps, la viande australienne congelée présentait des granulations suspectes ; on soumit les arrivages à un examen qui fit constater qu'il s'agissait de parasites logés jusqu'à une certaine profondeur des tissus de la poitrine, du train de derrière et des genoux. Les parasites déterminent une purulence qui donne naissance à des vers. La viande fut saisie et les importateurs furent avisés. C'est depuis lors que l'on constate l'excision de certaines parties des quartiers de viande importés. Les cas de saisie sont devenus rares. Mais la viande, une fois dégelée, s'altère rapidement ; son aspect est visqueux et peu appétissant. L'expert ne croit pas que le public suisse, très difficile dans les questions de bouche, se prenne de faveur pour la viande congelée. C'est la conclusion de son rapport.

Qu'en est-il du danger de contagion épizootique ? M. le Directeur de l'Agriculture ne le croit pas grand.

Cependant, dans la fièvre aphteuse, la sécrétion des aphtes garde sa virulence même à la température de —10°.

Comme conclusion, M. le Commissaire du gouvernement accepte que la motion soit renvoyée au Conseil d'Etat. Il en eût déconseillé la prise en considération, s'il y avait réellement disette de viande, ou que les viandes congelées offrissent toutes garanties de salubrité et d'économie. Mais sur ce dernier point même, les expériences faites nous préviennent que le consommateur sera déçu : la viande congelée donne lieu à un fort déchet.

Etant donnés les sacrifices considérables que l'Etat fait pour l'agriculture, il ne peut éprouver de l'enthousiasme pour une innovation dont les avantages alimentaires paraissent aléatoires et dont on ne sait certainement qu'une chose : c'est qu'elle est susceptible de porter un grave préjudice à l'industrie de l'élevage, qui est une des ressources maîtresses du pays.

M. *Paul Menoud* exprime la surprise que plusieurs députés ont éprouvée à l'ouïe de la motion, qui va au delà des demandes de l'Union suisse des paysans. On allègue la pénurie du bétail. Mais pourquoi y a-t-il pénurie ? Parce que le bétail est accaparé par l'industrie laitière ; nos bouchers ne trouvent pas de bétail d'abatage, si ce n'est celui qui a servi à la production laitière. Le prix de la viande de boucherie a augmenté de 20 à 30 %. Le canton manque donc de bêtes de boucherie. Le déficit est comblé par du bétail étranger. Mais les pays qui nous ont alimenté jusqu'à présent restreignent de plus en plus leur exportation. C'est ainsi qu'on en est venu à l'idée de s'approvisionner dans les pays d'outre-mer. Là-dessus l'Union des paysans a réclamé que ce bétail étranger fût frappé d'un droit de 25 fr. L'Union des villes suisses a demandé que le droit ne fût pas supérieur à 10 fr. Les administrations urbaines ont le devoir de songer au ravitaillement en viande des populations citadines. Il serait funeste d'opposer l'intérêt agricole à celui des agglomérations urbaines ; il ne faut point perdre de vue que plus la vie renchérit, plus la main-d'œuvre est chère : il y a donc solidarité d'intérêts. Le danger que l'on invoque au nom de l'agriculture n'existe pas chez nous.

M. *Louis Morard* regrette que la motion ait été déposée. Les conjonctures fribourgeoises ne la justifient pas. En outre, la motion n'est pas dirigée à bonne adresse ; c'est à Berne qu'il faut soulever pareil débat, dont la solution ne dépend point des pouvoirs publics fribourgeois ; il y entre des considérations de droit constitutionnel qu'on a oubliées. La motion est fâcheuse, en tant que brandon de discorde entre villes et campagne. M. Morard est d'accord que la viande congelée n'est pas très alléchante, et qu'on peut faire des objections d'ordre hygiénique ; mais notre bétail est-il exempt de tout reproche à cet égard ? La statistique établit que le 30 % du bétail suisse est atteint de la tuberculose.

M. *Antoine Morard* justifie la motion. Elle est destinée à indiquer aux mandataires du peuple fribourgeois aux Chambres fédérales le sentiment du Grand Conseil. La viande indigène est soumise à un contrôle dans les abattoirs, où toute viande suspecte est inexorablement condamnée. La viande congelée échapperait à ce contrôle. Ce privilège serait exorbitant. Il suffit à dicter notre attitude.

Finalement, la motion est renvoyée au Conseil d'Etat.

Séante du 10 mai

Ce matin, le Grand Conseil a discuté la loi d'application du code civil. Il a adopté les chapitres relatifs au droit de passage, aux chemins ruraux, aux sentiers privés et publics, aux clôtures et aux défenses de pénétrer sur le fonds d'autrui.

En fait d'amendement, il a décidé que les chemins publics de dévestiture devront être abornés et entretenus par les communes dont ils empruntent le territoire.

Il a décidé également d'interdire l'emploi de haies en ronces artificielles le long des chemins de toutes catégories.

Séance de relevée à 3 heures.

Office cantonal du travail. — Dans le courant du mois d'avril, 462 ordres ont été remis au bureau de placement officiel pour hommes. Demandes de travail : 259, dont 210 concernant des célibataires, 49 des personnes mariées ; 229 des Suisses et 30 des étrangers. Il y a lieu d'y ajouter les demandes de 88 ouvriers en passage non inscrits, pour lesquels il n'y avait pas d'occasion de travail immédiate.

Offres d'emplois : 226, se répartissant entre 203 patrons, dont 162 habitent le canton.

Placements effectués : 141.

Bien que, en avril, les offres de travail aient sensiblement diminué, la proportion des placements a augmenté comparativement au mois précédent. Ils seraient plus nombreux encore si, au lieu de demander généralement des jeunes gens de 16 à 25 ans, toujours rares, les agriculteurs avaient consenti à engager des domestiques plus âgés. C'eût été certes à l'avantage même de l'agriculture.

Bureau cantonal de placement pour femmes. — Dans le courant du mois d'avril, 359 ordres ont été remis à ce bureau.

Demandes de places : 144, dont 131 provenant de personnes originaires de la Suisse et 13 d'étrangères.

Offres d'emplois : 215, dont 158 du canton de Fribourg.

Placements effectués : 107, dont 102 pour des places stables et 5 pour du travail à la journée.

La clôture des examens d'apprentis

A L'ÉGLISE NOTRE-DAME

La cérémonie de la clôture des examens d'apprentis a eu lieu dimanche. Elle a commencé par une messe célébrée à Notre-Dame et à laquelle assistaient les délégués des autorités, la commission des apprentissages, les experts et la grande majorité des apprentis diplômés.

Après la messe, M. le professeur Bondallaz monte en chaire et, dans une fort belle allocution, célèbre l'éminente dignité du travailleur. Le prédicateur félicite les apprentis pour les succès obtenus, digne couronnement des peines et des efforts de leur temps d'apprentissage. Puis il rappelle que le travail est une obligation pour tous et que nul ne peut se dérober à cette loi commune.

Le travail est encore obligatoire, parce que c'est le seul moyen de subvenir à notre entretien. Il y a bien encore l'aumône, mais l'aumône doit *être réservée au malade, à l'infirme, au vieillard* ; en dehors de ces cas, l'aumône est souvent une charité malfaisante, parce qu'elle favorise la paresse et la fainéantise.

M. l'abbé Bondallaz rappelle que c'est le christianisme qui a réhabilité le travail. Alors que les philosophes de l'antiquité flétrissaient le travail, le travail manuel surtout, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, l'a ennobli en se faisant lui-même humble charpentier, et saint Paul, au milieu de ses travaux apostoliques, gagnait sa vie en tressant des nattes et se glorifiait d'avoir toujours refusé les aumônes des fidèles.

En terminant, l'orateur sacré invite tous ses jeunes auditeurs à être de bons travailleurs chrétiens, et il les engage à s'inspirer de la belle devise des moines qui ont civilisé l'Europe : *Ora et labora* : Prie et travaille.

A LA GRENETTE

De l'église Notre-Dame, l'assistance se rend à la Grenette pour la distribution des diplômes. La cérémonie est présidée par M. le conseiller d'Etat Python, entouré de la commission des apprentissages.

La séance est ouverte par un bref exposé de M. le conseiller communal Brülhart, président de la commission des apprentissages, qui félicite les apprentis pour les résultats obtenus et leur témoigne la vive satisfaction des autorités, des patrons et des experts pour leur conduite et leur discipline durant ces jours d'examens. M. Brülhart est heureux de pouvoir citer l'appréciation de M. Meyer-Zschokke, directeur à Aarau, qui, au nom de l'Union suisse des Arts et Métiers, a visité les examens et a constaté un grand progrès sur les années précédentes.

M. Gremaud, chef de service à l'Instruction publique, donne ensuite lecture d'un très intéressant rapport, dont nous reparlerons. Puis a lieu la distribution des diplômes aux apprentis et apprenties.

LE BANQUET

La petite fête annuelle des apprentissages s'est terminée à l'*Hôtel de l'Autruche*, par un banquet excellemment servi et plein d'entrain, gentiment agrémenté de discours et de chants.

M. le conseiller communal Brülhart, président de la commission des apprentissages, remercie M. le président du Grand Conseil, M. le professeur Bondallaz, les experts, dames et messieurs, puis il dit que l'on doit travailler à développer encore l'institution des apprentissages, afin d'assurer la prospérité des métiers. Si ceux-ci progressent, c'est toute la cité, tout le canton qui en profitent.

Il salue les vétérans qui ont introduit ces examens d'apprentissage dans notre pays, ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu aider à l'organisation et au développement de ces examens. M. Brülhart excuse ensuite l'absence de M. le Directeur de l'Instruction publique.

M. Spielmann, architecte, désigné comme major de table, s'acquitte de sa charge avec beaucoup de brio. Il donne tout d'abord la parole à M. le colonel Reynold, président du Grand Conseil, qui fait une heureuse incursion dans le domaine de l'histoire de nos vieilles abbayes et corporations de métiers et regrette que ces associations aient été supprimées sans autre par le gouvernement de 1848. M. Reynold porte un toast en l'honneur des dames et des experts.

Au nom des dames présentes, Mlle Gremaud répond à M. Reynold par de très aimables paroles et par une chanson très goûtée.

M. Paul Menoud, conseiller communal, se félicite des espérances que l'on peut fonder sur les bons résultats de l'enseignement professionnel. Un métier, pour un jeune homme, c'est le bonheur assuré pour lui, pour la famille qu'il fondera, et de ces prospérités individuelles découlera la prospérité du pays. M. Menoud porte son toast à l'organisation professionnelle et à ceux qui en sont les initiateurs.

M. Léon Genoud, président de la commission centrale des apprentissages, fait remarquer que, si le canton de Fribourg a été un des premiers à entrer dans la bonne voie de la préparation professionnelle, nous avons cependant encore des progrès à réaliser. M. Genoud estime, par exemple, que la pièce d'épreuve, qui était excellente il y a dix ou quinze ans, n'a plus sa raison d'être actuellement et félicite la commission de la supprimer dans l'avenir. Il est peiné de voir que l'on ne fait pas assez appel à l'office des apprentissages, non plus qu'au Technicum. M. Genoud rappelle la part importante prise par M. Python, en tant que Directeur de l'Instruction publique, au développement de l'organisation des apprentissages dans le canton et invite l'assemblée à se lever en son honneur.

M. Gremaud, chef de service à l'Instruction publique, après avoir lui aussi rendu hommage au dévouement de M. Python dans la question des apprentissages, est heureux de voir que les patrons s'associent maintenant si volontiers aux efforts tentés pour relever les professions. Cela n'a pas toujours été le cas, et, il y a une vingtaine d'années, certains patrons voyaient de mauvais œil l'organisation de ces examens, qu'ils considéraient comme un contrôle de leurs ateliers. M. Gremaud adresse d'aimables paroles à M. Oberson, ancien inspecteur des apprentissages et à son successeur, M. Rauber.

M. Oberson estime que s'il y avait davantage de confiance réciproque entre le patron et son ouvrier, les métiers progresseraient beaucoup mieux. Il attire l'attention des artisans sur une brochure parue à Lausanne et concernant le « prix de revient », et insiste sur la nécessité qu'il y a de bien savoir calculer son prix de revient si l'on veut relever les métiers. Il invite également les artisans à prendre l'initiative de créer des débouchés pour leurs produits.

M. Oscar Leimgruber dit que le grand moyen de sauver les métiers est de développer l'apprentissage et les facultés professionnelles. Il boit à la renaissance du bon goût et à l'avenir de l'artisan artiste. C'est sur ces paroles, pleines de rayonnantes perspectives, que la fête a pris fin.

Accident mortel. — A Villeneuve, M. Dessarzin, maître charpentier, de Surpierre, était occupé à la construction d'une maison, lorsqu'il fit une chute d'une assez grande hauteur. On le releva sans connaissance, et malgré des soins empressés, on ne put le rappeler à la vie.

M. Dessarzin était marié et père de famille. Il remplissait aussi les fonctions d'huissier de la justice de paix.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES

4 *mai*. — Fougère, Madeleine, fille d'Anatole, professeur, de Paris, et de Clotilde, née Gillet de Thorey, rue Grimoux, 12.

Bœriswyl, Charles, fils d'Alfred, charpentier, de Fribourg et Tavel, et de Françoise, née Brülhart, Neuveville, 70.

5 *mai*. — Stemmer, Hubert, fils de Conrad, secrétaire, de Tinterin, et d'Emma, née Gauderon, rue de Lausanne, 59.

7 *mai*. — Krattinger, Emile, fils d'Albin, rameneur, de Guin, et d'Eugénie, née Piller, rue d'Or, 96.

Brechbühl, Rodolphe, fils de Rodolphe, employé de banque, de Trachselwald (Berne), et de Louise, née Schweizer, Vignettaz, 6.

8 *mai*. — Thoos, Oscar, fils de François, machiniste, d'Oberried (Sarine), et de Rosalie, née Nicolet, rue des Alpes, 21.

DÉCÈS

4 *mai*. — Schallenberg, Gottlieb, époux d'Elisabeth, née Ramseyer, voiturier, de Darstetten (Berne), 77 ans, rue du Tir, 13.

5 *mai*. — Corpataux, Ulrich, fils de Jean, voiturier, de Tinterin, rue de la Préfecture, 213.

— Frossard, Georgette, fille d'Alphonse et de Marie, née Meyer, de Romanens, 3 semaines, Champ des Cibles, 38.

Savoy, Joseph Alexandre, fils de Jacques et de Claudine, née Bochud, protonotaire apostolique, d'Attalens, 68 ans, Grand'Rue, 19.

Vondaniken, Pierre, époux de Marie, née Collomb, de Fribourg, cordonnier à Bulle, 45 ans.

MARIAGES

6 *mai*. — Juriak, Pierre, brasseur, de Rückersdorf (Autriche), né le 20 février 1878, avec Rime, Marthe, de Charmey, tailleuse à Bulle, née aux Verrières, le 12 juillet 1887.

Grölimond, Alphonse, comptable, de Diotingen (Soleure), né au Petit-Lancy, le 10 mai 1883, avec Vaucher, Julie, comptable, de Vauderens et Villangeaux, née à Bulle, le 15 juin 1885.

Meslin, Athanase, de Belloy (France), généalogiste à Poissy (France), né le 25 octobre 1873, avec Schatz, Marie, correctrice, de Rheingönheim (Bavière), née le 23 septembre 1886.

8 *mai*. — Rey, Philippe, serrurier, de Montet (Broye), né à Franex, le 9 janvier 1881, avec Bersier, Louise, ménagère, de Cugy, née à Ksar-Tyr (Tunisie), le 31 mars 1889.

Schmied, Jean, meunier, de Meikirch (Berne), né à Eggiswil, le 29 février 1876, avec Uebersax, Emma, cuisinière, d'Oberönz (Berne), née à Laupen, le 6 juillet 1885.

Hoffmann, Jules Guido, directeur de banque, d'Aix-la-Chapelle (Prusse), né le 6 février 1885, avec Wuilleret, Cécile, de Fribourg et Romont, née à Fribourg, le 1er septembre 1888.

D. PLANCHEREL, *gérant*.

Madame Elise Bichsel et son fils; Mademoiselle Elise Bichsel; Monsieur Th. Dietrich-Bichsel et ses enfants; les familles Schluep et Schlesser-Schluep ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Monsieur Frédéric BICHSEL

vétérinaire à Courtepin

leur regretté époux, père, frère, beau-fils, beau-frère et parent, enlevé à leur affection à l'âge de 43 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Morat, jeudi 11 mai, à 1 heure après midi.

Société fédérale des sous-officiers
SECTION FRIBOURG

Les membres honoraires, actifs et passifs sont priés d'assister, en tenue, aux funérailles de leur membre honoraire

Monsieur F. BICHSEL

capitaine

L'enterrement aura lieu à Morat, jeudi 11 mai, à 1 h. après midi.

La Société des vétérinaires fribourgeois a la douleur de faire part à ses membres du décès de leur regretté collègue

Monsieur Frédéric BICHSEL

à Courtepin

et les prie d'assister à l'enterrement qui aura lieu à Morat, jeudi, 11 mai, à 1 h. après midi.

Cercle littéraire et de commerce
FRIBOURG

Les membres du Cercle sont invités à assister aux funérailles de leur regretté collègue

Monsieur Frédéric BICHSEL

de Courtepin

qui auront lieu à Morat, jeudi 11 mai, à 1 h. après midi.

La famille Krähenbühl exprime ses plus vifs remerciements à toutes les personnes et spécialement à l'Administration et à la direction de Tusy-Hauterive, aux collègues et aux collaborateurs pour les nombreuses et profondes marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de leur cher époux, fils, frère, beau-frère, beau fils et cousin

Monsieur Johann-Jacob KRÆHENBUHL

Ing.-électricien

Les parents, amis et connaissances qui ont été oubliés dans l'envoi du faire-part de décès, tous sont priés de bien vouloir excuser cette omission.

Fribourg et Belp, le 8 mai 1911.

La famille affligée.

Institut Minerva
Préparation rapide et approfondie au Polytechnicum, à l'Université
Zurich IV

A LOUER

à Richemont, pour le 25 juillet prochain, un grand local pouvant servir d'entrepôt ou d'atelier. H 346 F 573

Eau et lumière électrique.

S'adresser à **L. Hertling**, *architecte, Richemont, 3.*

CATÉCHISME
DU
Concile de Trente
Joli volume relié toile noire
1 fr. 50

CATÉCHISME
des Tout Petits
Préparation dogmatique et morale à la Première Communion
PAR
l'abbé **MALINJOUD**
3 fr. 50

EN VENTE
A la Librairie catholique
ET A
l'Imprimerie Saint-Paul
FRIBOURG

Emprunt 4 % du Canton des Grisons
de Fr. 10,000,000

créé, en vertu d'une décision du Grand Conseil du Canton des Grisons, en date du 25 mai 1910, et destiné à fournir au Canton les moyens nécessaires pour accorder un nouveau prêt aux Chemins de fer Rhétiques.

Titres au porteur de Fr. 500 et Fr. 1000.

Coupons semestriels aux 28 février et 31 août.

Echéance fixe de l'emprunt le 31 août 1931 pour le remboursement au pair, sauf la faculté pour le canton de dénoncer l'emprunt à six mois de date après 10 ans, soit le 31 août 1921 avec remboursement au 28 février 1922, au plus tôt.

Cotation de l'emprunt aux bourses de Zurich, Bâle et Genève.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
du 9 au 15 mai 1911 inclusivement

Prix de souscription : le pair plus l'intérêt à 4 % du 15 avril 1911 jusqu'au jour du versement.

Libération des titres attribués jusqu'au 30 juin 1911 au plus tard.

Des prospectus complets et des bulletins sont à disposition auprès des banques désignées ci-après :

Coire, Zurich, Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Neuchâtel, le 6 mai 1911.

Banque Cantonale des Grisons

Banque Cantonale de Berne	Union Financière de Genève
Bankverein Suisse	Société de Crédit Suisse
Banque Fédérale S. A.	Banque Commerciale de Bâle
Société anonyme de Speyr & Cie	Société anonyme Leu & Cie
Banque de Winterthur	Banque de Lucerne

Banque Populaire Suisse.

Au nom de l'Union des Banques cantonales suisses :

Banque Cantonale de Bâle	Banque Cantonale de Zurich
Banque Cantonale de St-Gall	Banque Cantonale Neuchâteloise

Les demandes de souscription seront reçues sans frais par les domiciles suivants :

Berne : Banque Cantonale de Berne et ses succursales. Banque Fédérale S. A. Banque Populaire Suisse. Banque Commerciale de Berne. Caisse de Dépôts de la Ville de Berne. Caisse d'Epargne et de Prêts de Berne. Banque de Berne. Gewerbekasse. Eugène de Büren et Cie. von Ernst et Cie. Armand von Ernst et Cie. Fasnacht et Buser. Grenus et Cie. Marcuard et Cie. Wyttenbach et Cie.

Cernier : Banque Cantonale Neuchâteloise, agence.

Chaux-de-Fonds : Banque Fédérale S. A. Banque Cantonale Neuchâteloise succursale. Perret et Cie. Pury et Cie. Reutter et Cie.

Fleurier : Banque Cantonale Neuchâteloise, agence. Weibel et Cie.

FRIBOURG : **Banque de l'Etat de Fribourg. Banque Cantonale Fribourgeoise. Banque Populaire Suisse. A. Glasson & Cie. Weck, Aeby & Cie.**

Genève : Union Financière de Genève. Société de Crédit Suisse. Bankverein Suisse. Banque Fédérale S. A. *Banque Populaire Suisse.* Banque de Dépôts et de Crédit. Banque de Genève. Banque Populaire Genevoise. Comptoir d'Escompte de Genève. Bonna & Cie. Bordier & Cie. Chauvet Haim & Cie. Chenevière & Cie. Darier et Cie. Ferrier, Lullin & Cie. Galopin, Forget et Cie. Hentsch & Cie. Lenoir Poulin & Cie. Lombard Odier & Cie. Paccard & Cie. G. Pictet & Cie.

Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise et ses succursales. Banque Fédérale S. A. Banque Populaire Suisse. Banque d'Escompte et de Dépôts. Union Vaudoise de Crédit. Dubois frères. Galland et Cie. Girardet, Brandenburg et Cie. Chs Masson et Cie. Ch. Schmidhauser et Cie. Tissot, Monneron et Guye.

Le Locle : Banque du Locle. Banque Cantonale Neuchâteloise, agence.

Montreux : Banque de Montreux. Banque Cantonale Vaudoise. Banque Populaire Suisse.

Morges : Banque Cantonale Vaudoise. Union Vaudoise de Crédit. Banque de Nyon.

Neuchâtel : Banque Cantonale Neuchâteloise et ses bureaux correspondants dans le canton. Berthoud et Cie. Bonhôte et Cie. Du Pasquier, Montmollin et Cie. Perrot et Cie. Pury et Cie.

Nyon : Banque Cantonale Vaudoise. Banque de Nyon et ses agences. Gonet et Cie. Union Vaudoise de Crédit.

Ponts de Martel : Banque Cantonale Neuchâteloise agence.

Vevey : Banque Cantonale Vaudoise. Banque Fédérale S. A. Crédit du Léman et ses Agences. Chavannes de Palézieux et Cie. Cuénod, de Gautard et Cie.

Chocolats "Lucerna"
Marques exquises

POISSONS
Arrivages journaliers de

Cabillauds d'Ostende extra blancs	le ½ kg Fr. 0.50
Merlans	» » » » 0.50
Colins extra blancs, français	» » » » 0.80
Soles grosses extra d'Ostende	» » » » 1.80

Brochets, palées, perches, bondelles, truites, etc.
PRIX DU JOUR
Poissons blancs, 60 cent. le ½ kg.
Poulets de Bresse, canards, poules, pigeons romains
Dindes, Poulets d'Alsace à 1 fr. 40 le ½ kg.
Gélinottes, la pièce, 1 fr. 80
Chevreuils, faisans, perdreaux, agneaux de Pré-Salé
MORUE D'ISLANDE
Téléphone. *Téléphone.*
Comestibles F. Pavid, Yverdon, rue du Lac

FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE
(SOCIÉTÉ ANONYME) HERSTAL-LIÈGE (BELGIQUE)

Agents généraux pour la Suisse : Amaler & Co. Feuerthalen. Agent à Fribourg : G. Stucky, cycles. Agent à Bulle : Jos. Gremaud, cycles.

MM. WECK, ÆBY & Cie, banquiers, à Fribourg, paient

4 ¼ %

sur dépôt ferme pour 3 ou 5 ans nominatif ou au porteur. H 35 F 226-116

Broderies de Saint-Gall

Pour la première communion et fêtes prochaines, grand choix de robes brodées pour enfants depuis 5 fr. 50 et 16 fr. pour dames, blouses en broderie anglaise, cache-corsets, cols d'enfants, jupons blancs à partir de 6 fr. pour dames et 2 fr. pour enfants. Coupons en tous genres, broderies et entredeux au mètre à des prix de véritable occasion. H 1040 F 1220

Banc au marché, samedi et foire.

Se recommande,

Mme Emile DAGUET, au Théâtre rue des Bouchers, 116.

Corsets

Les dames de Fribourg sont invitées à venir visiter l'exposition de corsets sur mesure, confectionnés par **Mme Zuahlen, de Lausanne.**

Il s'agit d'un travail spécial qui intéressera certainement toutes les dames.

Les mêmes ont été exposés Galerie du Commerce, à Lausanne.

Entrée libre, dès 9 heures à midi, et de 2 h. à 7 h. 2253

Du mardi 9 au samedi 13 mai, au soir

HOTEL SUISSE
Chambre N° 6

HOTEL CENTRAL
SIERRE
à proximité de la gare

Centre d'excursions; chauffage central dans toutes les chambres. Rendez-vous de Messieurs les voyageurs de commerce. Cuisine soignée. Prix modérés.

Se recommande, H 691 B 211

Paul GEX, chef de cuisine.

Excellents Vins de Marc
rouges et blancs, mélangés de
VINS NATURELS

depuis 35 cent. le litre, franco gare destinataire. Echantillons à disposition. 1791

Ecrire à

Ernest COINÇON, à Neuchâtel

A LOUER

pour la saison ou à l'année, le chalet ODY de Vaulruz (Gruyère) : 15 pièces meublées, chambre de bains, jardin, etc. Belle vue. Altitude 800 m. A 3 min. de deux lignes de chemin de fer. 2278

S'adresser à RYSER et THALMANN, à Fribourg.

A LOUER

un magasin aménagé pour laiterie, avec arrière-magasin, logements et dépendances ou éventuellement pour n'importe quel genre de commerce.

S'adresser : **rue de la Préfecture, N° 219.** 2204

Les Amateurs

d'un visage pur et délicat, d'un air frais, jeune et rose, d'un teint éclatant n'emploieront que le véritable

Savon au Lait de Lis
BERGMANN
Marque : Deux Mineurs
Prix : 80 cent. le morceau

Plus de peau couperosée, rugueuse ou crevassée par l'usage régulier de la

Crème au Lait de Lis
« DADA »

En vente le tube à 80 cent. chez :
L. Bourgknecht & Gottrau, *pharmaciens.*
G. Lapp, *pharm.*
Wuilleret, *pharm.*
J. A. Mayer & Brender, *bazar.*
Ad. Klein, *coif., Grand'Rue, 9.*
P. Zurkinden, *coif., Fribourg.*
E. David, *pharm., Bulle.*
M. Berthoud, *pharm.*, **Châtel-St-Denis.**
G. Bullet, *pharm.*, **Estavayer.**
Edm. Martinet, *pharm.*, **Oron.**
Léon Robadey, *ph.*, **Romont.**
H. Schmidt, *pharm.*

ON DEMANDE

une apprentie repasseuse chez **B. Niggli-Ramseyer**, *blanchisseuse, Avenue Tivoli, 3.*

JEUNE HOMME

de 17 à 20 ans, sachant traire et faucher

est demandé.

Bonne occasion d'apprendre l'allemand ; gage suivant entente. H 2493 Lz 2299

Adresser offres avec certificat de bonne conduite, à **Jakob Schmid**, *agriculteur*, Klosterhöfli, **Neuenkirch** (Lucerne).

Dans chaque localité importante de la Suisse française, nous demandons des

agents actifs

à la commission pour visiter méthodiquement et intensivement la bonne **clientèle privée, les médecins, dentistes, avocats, hôtels**, pour le *placement d'un article de grande nécessité*, laissant une grande marge de bénéfice. Affaire ayant suite. 2302

Adresser offres et références, sous G 23522 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

BUREAU
Avenue de la Gare, N° 10

Anthracites
Briquettes
Houilles
Cokes. Boulets
Bois de chauffage
Gros et détail
E. PILLOUD & Cie

A vendre à Genève

un bon petit café ouvrier, situé dans quartier populeux et ouvrier. Bonnes conditions de paiement seront réservées à preneur sérieux disposant de 4 à 5000 fr. minimum. Rien des agences. 2303

Ecrire : *Poste restante, Mont-Blanc, Genève, L. S. 222.*

On demande pour tout de suite, dans une grande villa au bord du Léman, un

maître d'hôtel-valet de chambre

bien stylé, grand, présentant bien, pas trop âgé. Inutile de se présenter sans d'excellentes références. 2301

Offres sous L 23526 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

On demande p. Lucerne dans bonne petite famille, une honnête

JEUNE FILLE

de 15-17 ans, pour aider au ménage. Meilleure occasion d'apprendre l'allemand ; 3-4 leçons par semaine. Entrée le 15 mai.

S'adresser à **Mme Haas**, *maître-gypseur*, **Reussbühl, 76,** près Lucerne. 2300

Editeur d'Art demande peintures de

F. HODLER

Adresser offres **L. Duret**, *éditeur, 2, rue de la Muse*, **Genève**

CAFÉ

A vendre un joli café de gare comme neuf, dans une importante station de 1re cl. Entrée en jouissance à volonté.

S'adres. par écrit, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous S 2222 L.

A louer, à Fribourg

GRAND MAGASIN

avec arrière-magasin, au haut de la rue de Lausanne, à droite, *en descendant. Conviendrait spécialement pour un magasin d'étoffes.* H 2194 F 2312

S'adr au **Rütli, restaurant sans alcool**, *ruelle du Bœuf, rue de Lausanne, 72.*

Rentier
DÉSIRE PLACER CAPITAUX

dans affaire sérieuse ou industrie ayant matériel conséquent.

Ecrire **Craen**, *18, rue Moncey*, **Paris.** 2304

PENSION RUFFIEUX
La Tour-de-Trême

Séjour d'été incomparable, au pied du Moléson, au centre de la Gruyère, à 30 min. des Bains de Montbarry.

PRIX TRÈS MODÉRÉS
Ouverture le 1er mai

Avis aux aubergistes
et au public en général

D'après les bruits malveillants qui sont absolument faux et qui circulent dans le public à mon adresse, je tiens à nantir ma clientèle de la déclaration suivante :

Déclaration : La Préfecture de la Gruyère déclare qu'elle n'a jamais été nantie d'une plainte contre **M. Alfred COSANDEY, marchand de vin, à Bulle.** Cet honorable commerçant n'a jamais été condamné pour contravention à la loi sur la police des denrées alimentaires, il n'a jamais eu *de vin séquestré ni versé* dans le canal. H 760 F 2298

Le préfet de la Gruyère (sig.) : **Emile Savoy.**

J'offre une prime de 500 fr. à la personne qui pourra me faire connaître l'auteur de ces faux bruits.

Alfred COSANDEY, Bulle.

A LOUER
Avenue de Pérolles

N° 10. Deux magasins et un appartement de 5 pièces au 1er étage.

N° 12. 2 sous-sols pouvant servir d'ateliers ou d'entrepôts.

N° 14. Un magasin.

Entrée le 25 juillet.

Pour visiter, s'adresser au concierge, N° 14 et pour traiter à **M. J. REMY**, *notaire, à Fribourg.* H 1424 F 1571

Dactylographie

Exécution prompte et soignée de tout travail à la machine à écrire. 2219

S'adresser : **Fribourg**, *32, rue des Alpes, 3me étage.*

COMBUSTIBLES
A. MENOUD & SIEBER
FRIBOURG
ENTREPOTS Route Neuve 4 — BUREAU Rue St-Pierre
HOUILLES, COKES, ANTHRACITES
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

⊥ ⊔ Fers de construction ∟ T

8, 10, 12, 15, 18, 20, 22, 25, 28, 30 %
jusqu'à 12 m. de longueur
Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau.
Tuyaux en fonte.
Outillage pour entrepreneurs.

E. WASSMER, à côté de St-Nicolas
FRIBOURG

LIGNE YVERDON-SAINTE-CROIX
TRAJET TRÈS PITTORESQUE

ASCENSION
25 mai 1911
Billets simple course valables pour le retour le même jour

PILULES DEHAUT
NI DIÈTE, NI RÉGIME
Les Pilules purgatives et dépuratives
du DOCTEUR DEHAUT
147, Faubourg St-Denis, PARIS
SE PRENNENT EN MANGEANT
Demandez la Notice gratuite.

Nouveau système expérimenté — **Etamage** — **à l'étain fin très durable**

TOUS TRAVAUX EN CUIVRE ET ALUMINIUM

Spécialité : Lessiveuses économiques, salles de bain dernier système et service d'eau chaude pour cuisine

Batterie de cuisine. **Réparations en tous genres**

Alambic. Distillerie et laiterie à vapeur

P. ZUMBUHL, *chaudronnier*, **Fribourg.**

On demande un

garçon de peine

muni de bonnes références. Entrée immédiate 2188

S'adres. sous H 2082 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

A LOUER

pour le 25 juillet

dans le haut de la ville, **appartement de 4 chambres**, dont 1 petite, cuisine, buanderie, eau, gaz, lumière électrique. Prix : 480 francs.

Adresser les offres **par écrit** sous H 2089 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 2200

MIGRAINES

guéries par la

Céphaline

le meilleur et le plus sûr des ANTINÉVRALGIQUES

Plus de MAUX DE TÊTE, INSOMNIES, etc.

Nombreuses attestations

A.G. PETITAT, ph., YVERDON.

Cachets 2 fr. Poudres 1.50 fr. frco. par 2 boîtes.

Dépôt : Pharmacies Bourgknecht et Gottrau

Atelier de tapisserie

12, CRIBLET, 12

Fabrication de literie, Meubles rembourrés, Stores, Tentures. Réparations en tous genres. Travail soigné, prix modérés. H 526 F 175

Pierre BRUGGER.

ORGUE

Occasion. Petit orgue à tuyaux, 2 registres complets. Belle sonorité. Pour chapelle. Valeur : 2000 fr. ; serait cédé pour 700 francs 2262

S'adresser sous H 2145 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

Zwiebacks hygiéniques

„SINGER"

Produit sans rival.
Recommandé par les médecins aux mamans, enfants, personnes faibles d'estomac.

Goutez également les petites flûtes au sel

„SINGER"

excellentes à prendre avec le thé. 4953

En vente chez les confiseurs, Aug. Perriard, P. Huber et A. Krachbelz.

Bonne domestique

demandée tout de suite pour ménage soigné de deux personnes. Références sérieuses exigées. — S'adr. de 10 h. à midi, ou de 5 à 8 h. après midi chez **Mme Oberson,** *docteur, rue St-Pierre, 24.* H 2176 F 2285

FABRIQUE DE FOURNEAUX SURSÉE

Succursale à Berne 8 RUE MONBIJOU 8

Dépositaire à Romont :

A. NIGG, fers

ON DEMANDE

des maçons, tailleurs de pierre et manœuvres au Viaduc de Broc.

S'adresser à **Jean Gurtner, Broc.** H 715 B 2207

Mme MASI-WEBER

coiffeuse

AVENUE DE PÉROLLES, 14

a l'avantage d'aviser son honorable clientèle qu'elle a commencé les frictions à l'eau d'orties contre la chute des cheveux.

Achetez du

Foulard Soie Suisse

Demandez les échantillons de nos nouveautés de printemps et d'été p. robes et blouses : Foulards, Voile, Crêpe de Chine, Chinées cachemire, Eolienne, Mousseline, 120 cm de large à partir de 1 fr. 15 le mètre, en noir, blanc et façonné ainsi que **les blouses et robes brodées** en batiste, laine, toile et soie.

Nous vendons nos soies garanties solides **directement aux particuliers** et **franco de port à domicile.** 1098

Schweizer & Cie, Lucerne K74

Exportation de Soieries.

CONTRE LES PELLICULES & la chute des cheveux la

CANADOLINE

est infaillible

CLERMONT & E. FOUET, GENÈVE

HOTEL DU MOLÉSON, FLAMATT

E. BLASER, prop.

recommande ses grandes salles aux sociétés et noces

BELLES CHAMBRES — CHAUFFAGE CENTRAL

Spécialité de truites de ruisseau

Lessive Schuler

à base d'ammoniaque et de térébenthine

Rend le linge d'une éblouissante blancheur.

Comme

Dépuratif

exigez la véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaississement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatismes, Maux d'estomac, Hémorroïdes, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre. — 1 flacon fr. 3.50 ; ½ bout., fr. 5.— ; 1 bout. (une cure complète), fr. 8.—

Dépôt général et d'expédition : **Pharmacie centrale, rue du Mont-Blanc, 9, Genève.** H 1424X 1096

Se vend dans toutes les pharmacies.

Mlle Lse GALLEY

rue Louis Chollet, 9

avise son honorable clientèle qu'elle exposera dès mercredi 10 mai, de très nouveaux modèles.

La crèche de Winterthour écrit :

Votre farine est employée depuis des années avec grand succès dans notre établissement. Les enfants nourris à la Galactina prospèrent remarquablement bien et, dans la plupart des cas où le lait n'est pas supporté, la Galactina nous rend de bien meilleurs services que la crème d'orge ou d'avoine.

C'est par centaines que nous avons reçu des lettres analogues de Crèches ou d'Hôpitaux qui emploient régulièrement la farine lactée Galactina. On ne peut arriver à avoir des enfants sains, robustes et florissants de santé qu'en leur donnant un aliment qui, comme la Galactina, soit aussi près que possible du lait maternel. Donnez donc à votre enfant trois fois par jour à côté de son lait habituel, l'aliment qui lui fera des os et des muscles, c'est-à-dire

Farine lactée Galactina

qui est toujours prise avec plaisir par les bébés à cause de son goût délicieux. Demandez bien la « Farine lactée Galactina » et ne vous laissez pas imposer un produit similaire. Fr. 1.30 la boîte. H 2597 Y 1865

ALCOOL

MENTHE ET CAMOMILLES

GOLLIEZ

remède de famille par excellence contre les **indigestions, maux de ventre, étourdissements,** etc.

(37 ans de succès)

En vente dans toutes les pharmacies, en flacons de 1 fr. et 2 fr.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

ANGLAIS

F. Joyce, de l'Université de Londres, professeur d'anglais, donne des leçons. Prix modérés. H 2067 F 2205

S'adres. : **Hôtel Suisse, No 46.**

Dimanche 14 mai

Distribution de fruits DU MIDI

à l'auberge de Grandsivaz

INVITATION CORDIALE

Macherel, aubergiste.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES

A. PFLUGER & Cie, Berne

Kramgasse, 10

Jetez un coup d'œil dans nos magasins et dans notre établissement de fabrique, et vous devez dire, en ce qui concerne choix, prix et qualité, qu'ils sont **les plus avantageux.** Livraison franco. 1104

A LOUER

Avenue de Pérolles, divers locaux, chauffés, pouvant servir de bureaux, entrepôts, ou magasins. H 233 F 421

Adresser les offres à **Week Æby et Cie,** *banquiers,* **à Fribourg.**

Bonnes références

d'exécution, rechanges, réparations, étamages d'ustensiles en cuivre H 214 3 L 1091

Henri Gürtler, Payerne.

Amor

la meilleure pâte à polir pour métaux.

Motocyclistes ! Chauffeurs !

Auto Omnia Moto **BENZINE**

Huiles : **Autol, Oleonaphte & Graisses**

Dépôt à de bonnes conditions chez :

F. GUIDI

Derrière la Cathédrale

TÉLÉPHONE — FRIBOURG

ON DEMANDE

un garçon de 17 à 20 ans pour soigner 6 vaches et un cheval. Il aurait l'occasion d'apprendre la langue. Si possible, entrée tout de suite. 2180

G. EIGENMANN, *boucherie-charcuterie,* **Niederburen** (St-Gall)

CHEMISIÈRE

façon de chemise depuis 1 fr. sur mesure et réparations en tous genres. Prix modérés.

Vve Aeby,
rue de l'Hôpital, 25.

Cuisinière

est demandée dans restaurant à Bulle ; bon gage 2235

S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 737 B.

Importante **fabrique de cigares et tabac demande**

représentant

sérieux et capable contre haute provision.

Adresser les offres sous Bf 650 Y, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 2291

N'employez que le

Poli-Culvre

WERNLE

Emploi économique !
Effet surprenant !
20 cts. le paq. pour 3 dl.
Dans les drogueries, épiceries etc.

WERNLE & Co
ZURICH

On désire louer

en ville, maison ou deux appartements de 15 à 20 pièces, jardin, et, si possible, chauffage central. H 1924 F 2030

S'adresser sous J 10000 S, *Poste restante,* **Fribourg.**

Ce n'est pas demain

mais aujourd'hui même que vous devez faire un essai du **Café de Malt Kneipp-Kathreiner.** Vous le devez dans l'intérêt de vos enfants et pour le bien-être de toute votre famille.

OCCASION

On trouve un choix magnifique de zéphirs pour chemises, blouses et chemisettes, aux teintes garanties au soleil et au lavage, à partir de 1 fr. 20 le mètre, chez

Ch. COMTE, fabr. de chemises, Fribourg

Demandez aussi les nouvelles chemises couleurs à corps uni avec riches garnitures fantaisie, choix incomparable de tous numéros et en toutes tailles au prix de 4 fr. 50 et 5 fr. la pièce.

VOIR L'ÉTALAGE

UNE MAISON DE COMMERCE

de la place demande à louer

magasin spacieux

pour le 25 juillet 1912

L'on se rendrait éventuellement acquéreur de l'immeuble.

S'adresser par écrit, sous H 2143 F, à Haasenstein et Vogler, à Fribourg. 2261

VIE

DE LA

Rév. Mère Jeanne CHÉZARD DE MATEL

fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné et du Saint-Sacrement

PAR LA

Rév. Mère Saint-Pierre, supérieure du Monastère de Lyon

Un vol. in-8° de XVIII-792 pages, illustré de 19 gravures

Prix : 7 fr. 50, port en sus

En vente à la Librairie catholique, 130, Place St-Nicolas et à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles

FRIBOURG

A la Ménagère

FRIBOURG

J'avise ma clientèle que demain jeudi mes magasins seront fermés.

La liquidation sera reprise vendredi, dès 8 heures.

Dès ce jour, liquidation spéciale des articles suivants :

Sous-plats (vues de Fribourg) la pièce 0.80
la série de 5 pièces 3.50

Galères, paille de fer.

Papier pour W.-C., depuis 15 cent. le rouleau.

Porte-manteaux divers. Bouillottes nouveau genre, très pratiques.

Immense choix de brosses à récurer.

Couleuses avec et sans foyer. Réchauds à gaz.

VOIR LES VITRINES